

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE ANDRÉ, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE MATANE
PAR LE GROUPE AXOR INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 20 juin 2006 à 19 h
Salle de l'Âge d'or
130, rue Ulric-Tessier
Saint-Ulric

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 JUIN 2006
 SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC 4
 M. SERGE GENDRON

MRC DE MATANE 10
 M. RÉGINALD DESROSIERS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE 21
 M. ROGER BERNIER

Mme SOLANGE FORTIN 26

Mme CLAIRE LAMARRE 37

REPRISE DE LA SÉANCE

GROUPE DE CITOYENS DE SAINT-ULRIC 41
 M. YVES BOULAY
 M. RÉAL JEAN

M. MARTIN ST-GELAIS 46

GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT 52
 M. GUY AHIER

CLD DE LA MRC DE MATANE 57
 Mme Lynda Larrivée

Mme LYSE GIRARDIN 60

M. YVES BOULAY 65



SÉANCE DU 20 JUIN 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à l'ouverture de cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

10

Mon nom est Pierre André, du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Je préside cette commission assisté par mon collègue, monsieur Louis Dériger, commissaire.

15

Je vous rappelle qu'à la suite du mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confié au BAPE le 27 avril 2006, le projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc., que nous avons examiné ensemble lors de la première partie de l'audience les 23 et 24 mai derniers, est assujetti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

20

J'aimerais tout d'abord, avant de vous expliquer le déroulement de la soirée, j'aimerais vous présenter les membres de l'équipe en appui à la Commission. À l'avant, à votre droite, nous avons madame Maude Durand et monsieur Mathieu St-Onge, tous les deux (2) sont analystes, ils assistent la Commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport.

25

À l'arrière de la salle, vous avez madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ainsi que madame Catherine Roberge, la conseillère en communication et responsable des relations avec les médias.

30

L'organisation technique des séances publiques de la Commission sont sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec. Le responsable est Daniel Moisan et il est accompagné de Martin Lajoie.

35

Il est important de se rappeler que tout ce qui est dit lors des séances publiques de la deuxième partie est enregistré et sera retranscrit dès notre retour à Québec. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la Commission au cours de la semaine qui vient.

40

D'ailleurs, la liste des centres de consultation est disponible à l'arrière de la salle, ainsi que toute l'information sur le BAPE. Vous y trouverez notamment le code de déontologie, nos

engagements envers les citoyens et aussi un formulaire d'évaluation; si vous êtes intéressés à le remplir, c'est apprécié.

45

Je vous présente maintenant le déroulement de la soirée. Donc l'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir vos opinions sur le projet de développement du parc éolien.

50

Lors des séances de la première partie, tenues à la Récréathèque du Centre sportif Alain-Côté de Matane en mai dernier, vous avez pu questionner le promoteur et les personnes-ressources. Depuis la fin de la première partie, plusieurs réponses attendues ont été déposées à la Commission et ont été rendues publiques sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques et dans les centres de consultation.

55

Ce soir, la Commission est ici pour vous entendre. Des mémoires ont été déposés auprès de la Commission au cours des dernières semaines, et plusieurs ont choisi de les présenter ce soir, d'autres ont choisi de ne pas le faire. J'utiliserai l'ordre d'inscription pour inviter les participants à venir présenter leur mémoire; cette liste est également disponible à l'arrière si vous voulez la consulter.

60

La Commission a prévu de cinq (5) à dix (10) minutes pour chaque présentation de mémoire. Je vous souligne que la Commission a déjà lu avec beaucoup d'intérêt tous les mémoires qu'elle a reçus, vous n'avez donc pas à les relire intégralement. Nous vous invitons plutôt à en donner les éléments essentiels, à en présenter les conclusions, de sorte que nous ayons le temps d'échanger.

65

On apprécierait si vous pouviez limiter votre présentation à ce cinq-dix (5-10) minutes approximativement, ensuite on discutera; c'est pas un examen, il y a pas de bonne, mauvaise réponse. Si on vous pose une question et vous voulez répondre oui ou non, c'est une réponse tout à fait acceptable, si vous ne savez pas également. Donc vous êtes à l'aise, nous on vous questionne pour mieux comprendre le mémoire que vous avez déposé, c'est ça l'objectif du questionnement.

70

Donc ce questionnement-là va peut-être durer une dizaine de minutes, donc on a prévu à peu près vingt (20) minutes, une demi-heure maximum par intervenant. Donc on vous invite à être à l'aise et ne pas être gênés devant nous pour échanger avec nous.

75

Toute personne peut nous faire part de son opinion même si elle n'a pas déposé de mémoire. Ces personnes n'ont qu'à s'inscrire auprès de madame Roberge à l'arrière de la salle. Donc si quelqu'un dans la salle voudrait faire part de son opinion, il n'a qu'à se présenter à la table arrière.

80

Je tiens à souligner que la Commission est indépendante et qu'elle est à la recherche d'arguments supportant la position des citoyens ou votre point de vue sur le projet, que vous soyez pour ou contre. Il importe donc de bien étayer vos propos.

85

Pour son analyse, la Commission ne fera pas le décompte de ceux qui sont pour, de ceux qui sont contre le projet, elle cherche plutôt à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance des éléments soumis par chaque participant, à en comprendre l'argumentaire. Allez-y simplement, en toute confiance.

90

Tous les mémoires déposés à la Commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté par son auteur, il est pris en considération par la Commission au même titre que ceux qui sont présentés.

95

Vous avez remarqué qu'en regard du déroulement de la deuxième partie de l'audience publique, il n'y a plus les tables des promoteurs et les tables des personnes-ressources. Ces personnes-là peuvent être dans la salle, elles sont invitées à y être si elles le désirent, mais elles n'ont plus le même rôle. C'est vraiment une période, une séance qui est à vous, qui est aux citoyens. Donc la séance est ouverte à tous. Le promoteur et les personnes-ressources qui le désirent sont donc, comme je le mentionnais, les bienvenus à la salle.

100

En ce qui concerne les règles élémentaires de procédure, tout comme dans la première partie de l'audience publique, on insiste pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire. Je rappelle qu'exprimer son opinion, ça sous-entend que d'autres peuvent également le faire, et que des positions peuvent être parfois différentes, voire contradictoires. La Commission recherche l'argumentation; il est parfaitement inutile d'avoir des propos qui pourraient être blessants. C'est à la Commission que revient la tâche de pondérer ce qu'elle a entendu et à la suite de son analyse, de donner son avis dans son rapport.

105

110

La procédure du BAPE prévoit que les participants, incluant le promoteur et les personnes-ressources, s'ils sont dans la salle, peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit de rectification des faits, et seulement des faits, à la fin de la séance. Donc c'est pas des commentaires ou des arguments contradictoires sur une opinion qui sont accueillis dans cette période de rectification, ce sont vraiment des faits, donc des données, des chiffres qui auraient été mal dits ou inexacts, vraiment, comme c'est dit, des faits.

115

Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion, chacun a droit à la sienne. Ça consiste plutôt à préciser ou rectifier des événements, des éléments, des informations qui sont utilisées, qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts.

120

Pour exercer ce droit de rectification, il faut s'inscrire au registre à l'arrière de la salle.

125

Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous avons déposé à l'arrière un questionnaire qui vous permet de nous faire part de votre degré de

130 satisfaction vis-à-vis de nos services. Je vous invite donc à y répondre, ça ne devrait vous prendre qu'une ou deux (2) minutes pour pouvoir le remplir.

Je vous rappelle également qu'il n'est pas permis de fumer dans la salle et je vous demande de bien vouloir fermer vos cellulaires ou les mettre en mode vibration, mode silencieux.

135 Nous allons débiter la présentation des mémoires, maintenant.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC**

140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc le premier mémoire, j'appellerais la municipalité de Saint-Ulric, monsieur Serge Gendron.

145 **PAR M. SERGE GENDRON:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc je vous rappelle, monsieur Gendron, c'est d'être concis, un cinq-dix (5-10) minutes et puis on pourra échanger après, merci.

155 **PAR M. SERGE GENDRON:**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "Résumé")

FIN DE LA LECTURE (Fin du résumé, page 9)

160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur le Maire.

165 Donc ce qu'on comprend, c'est que vous avez négocié, vous avez rencontré le promoteur depuis la première partie d'audience?

PAR M. SERGE GENDRON:

170 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Que vous avez conclu un certain nombre d'ententes à votre satisfaction?

175 **PAR M. SERGE GENDRON:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

180

C'est bien ça.

185 Donc ce qu'on a compris aussi, c'est que lors de la première partie, c'était madame Robichaud qui venait représenter comme mairesse, maintenant c'est vous; entre les deux (2), il y a eu une élection.

PAR M. SERGE GENDRON:

190 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

On se demandait, est-ce que les éoliennes ont été un enjeu de l'élection?

195 **PAR M. SERGE GENDRON:**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

200

Ça s'est pas discuté, c'était pas vraiment un point majeur?

PAR M. SERGE GENDRON:

205 Moi, durant les élections, j'ai dit que j'allais continuer les dossiers qui étaient déjà en opération, là. C'est la continuité de ce que madame Robichaud avait fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

210 D'accord, parfait.

215 Dans l'entente, dans une des ententes que nous avons vues, vous avez signé comme quoi vous étiez d'accord avec une distance de trois cent cinquante mètres (350 m) des résidences plutôt que cinq cents mètres (500 m).

220 Est-ce qu'on peut avoir une idée, qu'est-ce qui vous a amené à prendre cet élément-là, compte tenu que la MRC, d'après les discussions qu'on avait eues, avait déjà une réflexion sur cette question de trois cent cinquante (350 m) ou cinq cents (500 m) pour une certaine harmonisation?

PAR M. SERGE GENDRON:

225 Oui, il y avait une réflexion, monsieur le Président, mais dans le règlement de contrôle intérimaire des MRC, c'est trois cent cinquante mètres (350 m). Et puis pour pas nuire aux projets qui sont déjà en marche, on a décidé de rester à trois cent cinquante mètres (350 m) tant que ces projets-là ne seront pas terminés.

PAR LE PRÉSIDENT:

230 D'accord. Donc c'est par, si on veut, justice par rapport au règlement en place.

PAR M. SERGE GENDRON:

235 Oui, parce que les promoteurs ont déjà des investissements de faits et tout ça. Si on change les règles du jeu, là, ça change tout pour eux autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

240 D'accord.

245 Une question que la Commission aimerait vous poser, c'est qu'avec la mise en place des éoliennes éventuellement, si ça se met en place, on se demandait comment vous comptiez gérer le développement de votre territoire, avec les nouvelles éoliennes en place. Par exemple les permis de construction d'un certain nombre de résidences et par exemple les risques d'interférence avec les télécommunications ou d'autres facteurs qui pourraient être en cause, et à ce moment-là, cette responsabilité-là, laquelle vous semblez vous dégager dans une des ententes, reviendrait probablement à la municipalité.

250 On se demandait si vous avez réfléchi à comment, quel serait l'impact de la venue du projet sur vos développements possibles?

PAR M. SERGE GENDRON:

255 Bien, comme c'est principalement dans les régions agricoles, le développement, il peut pas y en avoir beaucoup, c'est zoné agricole. Et puis dans les régions rurales, bien, il y en a pas de développement éolien, ça fait que...

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Oui, c'est vrai que dans votre espace rural qui est ici, là...

PAR M. SERGE GENDRON:

265 Et puis on espère que le ministère va venir à faire des études, là, sur les ondes radio et T.V., et les ondes courtes, puis les basses fréquences et toutes ces choses-là. Ça va venir important, à un moment donné. S'il y en a à la grandeur du Bas-Saint-Laurent, un jour, il va falloir qu'on y pense.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 Est-ce que la municipalité a une réglementation sur le bruit ou sur les nuisances, Saint-Ulric?

PAR M. SERGE GENDRON:

275 Au niveau de la municipalité, non, mais la MRC, je pense qu'il y a un règlement, qui doit être quarante-cinq décibels (45 dBA) le jour et trente-cinq (35 dBA) la nuit, quelque chose de même.

PAR LE COMMISSAIRE:

280 Monsieur Gendron, dans votre mémoire, vous faites état de plusieurs ententes qui sont à venir ou à discuter.

PAR M. SERGE GENDRON:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

290 Est-ce que vous avez commencé à discuter avec Axor?

PAR M. SERGE GENDRON:

295 Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

300 Pas encore?

PAR M. SERGE GENDRON:

Non.

305 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc il y a aucun élément qui a été abordé là-dessus.

310 Par rapport par exemple aux mesures d'urgence, incendie, est-ce que c'est des éléments qui vous préoccupent?

PAR M. SERGE GENDRON:

315 Oui, oui, c'est des éléments qui nous préoccupent certain. Une éolienne de cent mètres (100 m) qui prend feu, on n'imagine même pas la grandeur des dommages que ça peut faire, là, quand il vente; quand ça prend feu à cent mètres (100 m), ça s'en va au vent, ça peut faire deux kilomètres (2 km) avant d'arrêter, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

320 Et puis vous, au niveau des municipalités, avez-vous des ressources, qu'est-ce que vous avez comme ressources, c'est des pompiers volontaires, avez-vous de l'équipement, qu'est-ce que vous avez un peu?

325 **PAR M. SERGE GENDRON:**

Au niveau d'équipements, on a les équipements conventionnels pour les habitations. On a une entente avec la ville de Matane aussi.

330 Mais au niveau des parcs éoliens, des tours elles-mêmes, on n'est pas équipé pour ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

335 Est-ce que vous avez une idée comment on peut répondre à un genre d'incendie comme ça, est-ce que vous avez pensé à une façon de faire?

PAR M. SERGE GENDRON:

340 Oui. Bien, on a déjà suivi un cours de sauvetage dans les montagnes, puis dans les précipices, puis dans les puits, puis ces choses-là, on pense grossir cette équipe-là et mettre plus d'équipement là-dessus.

345 Et puis on va en discuter au niveau de la MRC, les municipalités qui ont déjà des parcs éoliens seraient intéressées à participer par exemple à ça, là, partager les coûts puis tout ça. C'est tout à voir, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

350 Donc c'est des points qui sont à discuter, qui restent encore à discuter avec le Groupe Axor.

PAR M. SERGE GENDRON:

Il faut voir le promoteur pour ça, aussi, il faut qu'il fasse son bout, lui aussi.

355 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Au niveau de l'entente sur les réfections, les réparations de routes, advenant qu'il y aurait des dommages, ça vous satisfait, ce qui a été négocié actuellement avec Axor?

360 **PAR M. SERGE GENDRON:**

Oui. On a la même entente avec d'autres promoteurs. Le seul point d'interrogation que j'ai, c'est s'il y a deux (2) promoteurs différents sur le même chemin, là...

365 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Qui est responsable des dommages à ce moment-là.

PAR M. SERGE GENDRON:

370 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

375 Donc ça, c'est encore un élément qui vous inquiète.

PAR M. SERGE GENDRON:

380 Et ça, c'est assez inquiétant, ça. Ça peut durer longtemps, là, avant de décider c'est qui
qui est responsable. Il peut y avoir des frais juridiques puis toutes sortes de choses, là. Il faut
éclaircir absolument avant les travaux.

PAR LE COMMISSAIRE:

385 Bien, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Merci, monsieur Gendron.

MRC DE MATANE

395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appellerais maintenant la MRC de Matane, monsieur Réginald Desrosiers. Bonsoir
monsieur.

400 **PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

Bonsoir, monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Donc je vais résumer le
mémoire que la MRC a préparé en insistant sur certains passages du mémoire qui ont rapport
405 plus précisément au projet Axor. Donc dans l'ensemble, là, on n'est pas à notre premier mémoire
au niveau de l'éolien, mais on va insister sur quelques paragraphes du mémoire où on parle
vraiment du projet Axor.

En introduction au mémoire, on rappelle, au début de tout, que le projet Axor est externe
à l'appel d'offres d'Hydro-Québec lancé en mai 2003.

410 On rappelle aussi que le site est situé près du parc éolien de Saint-Ulric et de Saint-
Léandre initié par Northland Power, et qu'il est à l'ouest d'un site déjà existant, Le Nordais, opéré
par Axor.

415 On cite aussi qu'on parle, au niveau de ce projet-là, d'implantation entre vingt-cinq (25) et
cinquante (50) éoliennes dépendant de la grosseur des éoliennes qui n'est pas encore
déterminée, qui devrait être entre un point cinq (1,5 MW) et trois mégawatts (3 MW).

420 La localisation aussi sur le terrain peut varier selon le choix et la puissance des éoliennes, mais ce choix n'est pas arrêté. Les terres sur lesquelles vont être implantées ces éoliennes-là sont à vocation agricole et forestières et couvrent à peu près, d'après mon calcul, cinq pour cent (5 %) du territoire de la localité de Saint-Ulric.

425 La mise en opération serait entre le 1^{er} août 2006 et le 15 avril 2007, selon les documents qui nous sont parvenus, et ce serait simultanément avec le projet Northland qui est enclenché au niveau de la municipalité de Saint-Léandre et de Saint-Ulric.

430 Maintenant, je vais prendre quelques secondes pour vous présenter l'organisme qu'est la MRC, qui couvre une superficie de trois mille trois cent soixante-seize kilomètres carrés (3376 km²). Les municipalités disons incluses dans le projet Axor sont Saint-Ulric avec cent dix-huit point soixante-huit kilomètres carrés (118,68 km²) et Saint-Léandre peut-être avec cent deux point soixante-deux kilomètres carrés (102,62 km²).

435 On va parler ensuite des réglementations qui régissent l'implantation des éoliennes sur le territoire de la MRC. Premièrement, je vais vous noter que le premier document d'importance qui réglemente l'implantation des éoliennes, c'est le schéma d'aménagement de la MRC.

440 Dans ce schéma d'aménagement là, il est spécifié à plusieurs reprises, entre les pages 60 et 180, que les élus municipaux, politiques au niveau de la MRC de Matane, est en faveur de l'énergie douce, de l'éolien mais que la protection et l'encadrement visuel de nos paysages, de notre environnement a aussi une importance, OK, et que l'on devrait même développer des activités qui incluent, au niveau touristique, qui incluent l'éolien.

445 Néanmoins, dans cette optique, une optique de développement touristique, il est nécessaire de prendre conscience de l'importance de la qualité des paysages en bordure des routes principales de notre région.

450 Il y a certains documents complémentaires qui, en plus du schéma d'aménagement, protègent disons le territoire, notre environnement, dans le cas d'implantation d'éoliennes, et c'est les règlements sur l'abattage de tiges commerciales en foresterie. On sait que beaucoup d'éoliennes sont érigées en territoire forestier, donc on a un règlement qui contrôle disons l'abattage de ces tiges-là. Surtout, aussi, le Règlement sur les prélèvements à l'intérieur d'une érablière; on tient à ce que nos érablières demeurent source importante, qui sont une ressource importante pour la MRC, soient gardées intactes.

455 Nous avons aussi un règlement de contrôle intérimaire dont vous avez fait mention tout à l'heure, sur l'implantation d'éoliennes, qui est en constante réflexion, et vous aviez raison tout à l'heure en disant qu'il y avait une motion de déposée pour revoir, selon les dimensions des éoliennes qui vont être implantées dans un avenir plus ou moins rapproché, de revoir les distances qui séparent une éolienne d'un endroit où il y a habitation.

460

465 Il est bien entendu aussi que le Règlement sur les coupes abusives que nous avons au niveau de la MRC va entrer, va être pris en considération pour l'implantation des éoliennes, et les règlements en matière d'urbanisme en vigueur dans chacune de nos municipalités où s'implante un parc éolien doivent aussi, on doit aussi en tenir compte.

470 Nous sommes en train, vous avez parlé tout à l'heure des risques reliés aux protections contre les incendies, OK, nous sommes en élaboration de schéma de protection incendie au niveau régional, maintenant tout ce qui s'appelle industriel, grosse industrie, OK, ce schéma-là, comment je dirais ça, tient compte beaucoup de la protection résidentielle, commerciale, petit commerce, au niveau industriel, comme monsieur Gendron le disait, nous n'avons pas à l'heure actuelle les outils, camions, échelles et tout pour faire face à un travail en hauteur supérieur à trois (3) ou quatre (4) étages. Et nous considérons que les promoteurs devraient être les maîtres d'oeuvre de ce risque-là, devraient couvrir ces risques-là.

475 Maintenant, la position de la MRC dans le projet Axor, les attentes de la MRC, je vais vous lire un petit paragraphe qui fait partie...

480 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point 5)**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du point 5)

485 Je vais vous mentionner les domaines dans lesquels ces études devraient être opérées. Premièrement la santé humaine, l'impact sur la valeur des propriétés où sont implantés les parcs éoliens, la faune aviaire, les chauves-souris, le grand gibier, migration des grands gibiers; les milieux sensibles, érablières bien entendu, cédrières, milieux humides, secteurs en pentes fortes. Toutes des choses qui doivent être considérées lors de l'implantation.

490 Les bandes riveraines, les traverses de cours d'eau; vous savez que quand on fait un chemin pour se rendre à l'endroit où est érigée une éolienne, on traverse souvent de petits ou de gros cours d'eau, donc il est important de bien planifier ces opérations-là.

495 Les paysages, on en a parlé lors d'autres dépôts, les paysages, nous sommes une région touristique, les paysages ont de l'importance, nous devons préserver ces paysages-là, voir à ce que ces paysages-là, disons, ne soient pas altérés par l'implantation massive de structures. Et nous, comment je dirais ça, nous envisageons faire une étude sur la protection de certains paysages importants au niveau de la région.

500 Les interférences des ondes, le démantèlement des éoliennes nous interroge beaucoup. Nous avons un PGRM, c'est-à-dire sur les matières résiduelles, et nous comptons à faire sûr que dans notre règlement de contrôle, disons advenant un démantèlement d'un parc éolien, ces structures-là, ce métal-là, ce fibre de glace là, ces moteurs, ces huiles-là, qui sont utilisés soient récupérés, recyclés et réutilisés éventuellement.

505 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, deuxième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, milieu du quatrième paragraphe, "... territoire").

510 Les mesures d'urgence, on en a parlé tout à l'heure, nous avons, au niveau du mémoire, mis beaucoup d'interrogations sur différents sujets par rapport aux mesures d'urgence où on devrait avoir des plans d'intervention, l'emplacement des câblages, le potentiel de l'électromagnétisme, la foudre peut-elle causer des incendies, est-ce qu'on doit couper, comment on doit couper l'électricité, qui doit la couper; est-ce que les matières combustibles peuvent se retrouver près du câblage électrique, l'installation de transformateurs ou raccords au réseau déjà
515 en place, quels sont les risques inhérents à ça.

Les incendies de forêt. En tout cas, on a une liste assez exhaustive de tout ce qui peut intervenir et sur lequel on réfléchit en cas d'accident.

520 Les commentaires sur le développement éolien en cours.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, point 6)

FIN DE LA LECTURE (Page 14, fin du premier paragraphe du point 6)

525 Et c'est l'effet cumulatif qui nous inquiète.

Positionnement de la MRC de Matane par rapport au contrat Axor.

530 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, point 7)**

FIN DE LA LECTURE (Page 16, première ligne, "... des Parcs")

535 En résumé, c'est un peu le contenu du mémoire présenté par la MRC.

Il y a une chose importante aussi que j'ai peut-être passée tout à l'heure, compte tenu des dates ciblées par le promoteur, nous considérons que deux (2) gros projets en même temps, sur un territoire unique, seraient mal venus.

540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Alors monsieur Desrosiers, merci. On a quelques questions.

545 Je vais commencer avec le règlement de contrôle intérimaire. Donc vous nous avez mentionné dans votre mémoire qu'il y a un avis de motion en avril 2006 qui a été déposé, pourriez-vous nous faire état de cet avis, d'une part, et nous expliquer les étapes qu'il a franchies, qu'a franchi cet avis jusqu'à maintenant, et les étapes qui restent à franchir?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

550 D'accord. Bon, l'avis de motion a été – vous savez que depuis peut-être deux (2) ou trois
555 (3) mois, il y a beaucoup de groupes de citoyens qui viennent nous voir et qui se posent
beaucoup de questions sur justement l'abondance des éoliennes dans leur environnement, dans
leur milieu de vie, et ce qu'il y a deux (2) ans n'était pas considéré comme nuisance commence à
apparaître, OK, comme étant possibilité de nuisance.

560 Donc suite à ça, on a regardé notre règlement de contrôle intérimaire, on s'est aperçu que
pour certaines municipalités, OK, on avait une distance d'éloignement entre les habitations et les
éoliennes qui étaient de cinq cents mètres (500 m), et sur d'autres territoires, dont celui de Saint-
Ulric, la distance est de trois cent cinquante mètres (350 m).

565 Avec l'arrivée de Axor qui, je crois, et c'est marqué aussi dans notre mémoire, est à
l'origine un peu de la prise de conscience des citoyens vis-à-vis l'effet cumulatif des parcs qui
pensent s'installer dans la région, avec l'arrivée d'Axor, c'est ça, et les interventions qui ont été
faites quand on nous a consultés en nous disant que les éoliennes allaient prendre de l'ampleur,
570 allaient grossir, OK, passer de sept cent cinquante kilowatts (750 kW) à trois mégawatts (3 MW),
nécessairement les structures vont être beaucoup plus grandes, beaucoup plus hautes, et suite à
ça, les maires ont réfléchi sur justement une révision du règlement de contrôle intérimaire, et de
passer à une grandeur minimale de cinq cents mètres (500 m) pour l'ensemble du territoire de la
MRC.

575 Maintenant, il faut être conscient aussi qu'on a deux (2) projets qui sont en marche, qui
ont été bâtis, OK, par rapport aux distances de trois cent cinquante mètres (350 m) et de cinq
cents mètres (500 m), qui sont celui de Northland et de Cartier. Ces projets-là, celui de Cartier
est en phase d'implantation, ils sont en train de mettre en place, donc je pense que de considérer
580 changer ça à la dernière minute comme ça, ce serait un geste qui serait, d'après moi, mal venu,
qui serait probablement contesté cette fois-ci par les promoteurs, et probablement avec raison
aussi.

585 Mais dans un avenir rapproché, on en a reparlé au dernier Conseil des maires, dans un
avenir plus que rapproché, le projet par exemple Les Méchins-Grosses Roches, et le projet Axor,
pour moi, les dates de départ ne sont pas encore vraiment déterminées, pourraient être régis par
le nouveau règlement de contrôle intérimaire qui serait à cinq cents mètres (500 m), ou peut-être
une formule différente qui serait dix (10) fois la hauteur de l'éolienne.

585 Et nous sommes à étudier ce rapport-là pour voir s'il serait bénéfique pour les citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

590 D'accord. Donc où en est-il cet avis de motion, jusqu'à maintenant?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

595 Cet avis de motion là a été déposé. À la prochaine réunion du mois d'août, éventuellement, il sera rediscuté. Mais je peux pas prendre la décision pour les maires ce soir, là. C'est-à-dire que c'est une discussion – mais le sujet est toujours discuté.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Et pour adopter un avis de motion, ça prend l'unanimité des maires? Comment ça fonctionne?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

605 Ça prend la majorité des maires.

PAR LE PRÉSIDENT:

La majorité.

610 **PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Indépendamment du poids de leur population?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

620 Bien c'est-à-dire que chacune des municipalités rurales de la MRC, dix (10) municipalités ont un vote à la Table des maires, et la ville de Matane a neuf (9) votes. Donc si l'ensemble des maires des municipalités rurales votent et que la ville de Matane – donc il y a toujours possibilité de majorité d'un côté ou de l'autre.

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

630 Et est-ce que vous avez réfléchi sur le fait que plusieurs MRC du Québec n'ont pas des règlements de contrôle intérimaire semblables sur les questions d'éoliennes; est-ce que ça vous préoccupe?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

635 Non. Disons que je pense que les MRC qui n'ont pas de règlement de contrôle intérimaire devrait se préoccuper.

635

Nous sommes un peu les cobayes de toute cette situation-là que l'on vit présentement. Nous sommes une des premières MRC où il y a l'implantation d'éoliennes, OK, nous sommes, au niveau de rencontres provinciales ou régionales, je discute avec des préfets ou des maires d'autres municipalités, je pense, bon, prendre exemple un peu sur notre règlement de contrôle

640 intérimaire par rapport à leurs besoins, à leur situation locale, et ils vont se bâtir des règlements de contrôle intérimaire.

640

Je pense que ce règlement-là et d'autres règlements, schéma d'aménagement, protection de la forêt et tout sont nécessaires pour contrôler un développement qui soit, comment je dirais, qui soit équitable et pour les municipalités et pour leurs citoyens.

645

645

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pour ces règlements de contrôle intérimaire, il y a pas de consultation de citoyens; c'est les maires qui les représentent?

650

650

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

Oui, normalement, c'est ça.

655

655

Maintenant, la rédaction de ce règlement-là est fait à la MRC et chacun des politiques des municipalités peut disons consulter sa population avant d'accepter localement ce règlement-là. Mais les municipalités, les maires, les conseils municipaux ont été consultés avant d'établir ce règlement-là et s'il y a implantation d'éoliennes dans d'autres municipalités que Les Méchins, Grosses Roches, Saint-Ulric, Baie-des-Sables et Saint-Léandre, ces municipalités-là seront consultées et la consultation fera partie d'un ajout au règlement de contrôle intérimaire.

660

660

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

665

665

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

670

670

J'aimerais aborder avec vous la question des paysages. Vous avez tantôt mentionné, bon, le paysage, la route 132 comme étant un corridor touristique...

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

675

Et la route 195 aussi est considérée comme un axe privilégié à protéger. Mais ce n'est pas exclusif, c'est-à-dire qu'il y a d'autres paysages au niveau – bien entendu toute la rive, le nord de la route 132, les abords de la route 132 de Baie-des-Sables à Les Méchins est un axe important, entre le fleuve, c'est-à-dire la vue sur le fleuve, et certains lacs où la villégiature est très développée sont aussi des endroits à protéger.

680

D'ailleurs la MRC, dans son règlement de contrôle, a protégé certains territoires TPI, certains endroits, elle a protégé disons pour qu'il n'y ait pas sur ces territoires-là l'érection d'éoliennes.

685

PAR LE COMMISSAIRE:

Et ces territoires-là sont protégés par le schéma ou par...

690

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

Par le RCI.

PAR LE COMMISSAIRE:

695

Par le RCI. Donc c'est défini clairement, tel secteur?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

700

C'est ça, tel secteur, tel lot, de tel lot à tel lot, il y a des endroits où il y a impossibilité de construire de l'éolien.

PAR LE COMMISSAIRE:

705

Dans votre mémoire, vous parlez d'un guide de lignes directrices, est-ce que ça a été développé, ce guide-là, est-ce que c'est quelque chose qui est en développement?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

710

Non, c'est à développer. Disons que, comment je vous dirais ça, depuis trois (3) ou quatre (4) mois, là, OK, les questions, les interventions au niveau de la MRC, au niveau des instances politiques de la part des citoyens, des regroupements, se font de plus en plus fréquentes et intenses, et c'est à partir de ça que l'on doit réagir, et on est au service des citoyens donc...

715

PAR LE COMMISSAIRE:

720 Et avez-vous support dans vos discussions, dans vos réflexions, des ministères, ministère des Affaires municipales, est-ce que vous les consultez, est-ce qu'ils sont avec vous pour vous encadrer?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

725 Bon, on a fait certaines interventions au niveau de certains ministères, on a rencontré certains ministres. Maintenant, les réponses ne sont pas revenues encore au niveau de l'appui ou quelque chose. Mais au niveau politique, au niveau provincial, nous faisons certaines interventions, oui. Nous n'avons pas encore de retour, mais nous espérons toujours un retour éventuel.

730 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais quand je parle d'appui, je parle pas nécessairement d'appui financier, compétence, information.

735 **PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

740 Non, non, d'appui vraiment avec des contrôles, peut-être un règlement au niveau provincial ou des choses comme ça, ministère des Ressources naturelles, quelque chose, on a des interventions de faites à ce niveau-là. Et notre député aussi est conscientisé par ses citoyens et par la MRC, de la problématique.

PAR LE COMMISSAIRE:

745 Peut-être une autre question, question de l'évaluation des propriétés, évaluation foncière. Vous avez un service, à la MRC, pour l'évaluation foncière?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

750 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

755 Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites ou, en tout cas, des constats qui ont été faits suite au Nordais, par rapport à l'évaluation des maisons. Est-ce que vous avez pu remarquer certaines choses?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

760 Pas spécifiquement, pas d'étude spécifique faite sur disons la proximité d'un champ éolien ou d'un parc éolien sur disons l'évaluation d'une résidence.

765 Mais si on analyse le climat actuel, OK, les gens qui sont construits près des éoliennes, disons, comment je dirais ça, ne moussent pas tellement disons le contexte dans lequel ils vivent, donc nécessairement, d'après moi, ça va se répercuter sur la valeur des maisons dans ces endroits-là bien précis.

770 Comme disait monsieur Gendron tout à l'heure, c'est sûr qu'il y a beaucoup d'éoliennes qui sont érigées en milieu forestier, en milieu agricole; ceux qui sont à un (1 km) ou deux kilomètres (2 km) de certaines maisons, mais par curiosité, j'ai fait le tour des rangs de Saint-Léandre la semaine passée, et il y a certains endroits où dans la cour arrière des maisons, on est, comment je dirais ça, en présence immédiate d'une trentaine et plus d'éoliennes.

775 J'ai pas l'impression que, en tout cas à moins que quelqu'un soit vraiment fanatique d'énergie douce et d'éolien, j'ai pas l'impression que ça peut avoir une influence positive.

Disons pour le négatif, je le sais pas, j'ai pas d'étude précise pour vous répondre ça, mais pour le positif, je pense que le gros bon sens dit que ça peut pas avoir d'influence.

PAR LE COMMISSAIRE:

780 Peut-être une dernière question, la question des érablières. C'est quoi, je dirais, les réglementations vis-à-vis la coupe dans les érablières par rapport aux éoliennes, les parcs éoliens?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

785 Par rapport aux parcs éoliens, on recommande l'implantation, à moins de permission spéciale, je pense qu'on a émis une permission spéciale au niveau du projet Northland pour passer dans une érablière pour aller planter quelques éoliennes, mais on recommande, le RCI recommande aucune, comment je dirais pas...

PAR LE COMMISSAIRE:

795 Aucune coupe?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

Aucune coupe au niveau de prélèvement d'arbres sains au niveau des érablières.

800 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc en principe, à moins d'exception...

805 **PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

À moins d'exception acceptée par notre ingénieur forestier.

PAR LE COMMISSAIRE:

810 À ce moment-là, si jamais il y avait coupe, est-ce qu'il y a une exigence de remplacement du déboisement?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

815 De reboisement, de remplacement par des essences équivalentes aux arbres coupés, c'est ça. Et ce remplacement-là, le RCI mentionne aussi les chemins qui sont coupés, parce que le RCI régleme aussi la largeur, les courbes, les angles, tout ça, au niveau du transport des structures qui sont de plus en plus grosses d'ailleurs, qui demandent beaucoup plus d'angle de braquage pour tourner, et le RCI recommande la remise en place du terrain et le reboisement
820 après l'installation.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, merci.

825

PAR LE PRÉSIDENT:

830 Peut-être une dernière question, monsieur. Sur les comités de suivi, donc la composition des comités de suivi, pouvez-vous me développer un peu sur ça, sur le rôle que vous voyez, quand vous le voyez en place et la place des citoyens?

PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:

835 Le plus rapidement possible dans le temps, et les citoyens, un comité de citoyens formé pourrait être partie prenante des comités de suivi. Les gouvernements, Hydro-Québec, la MRC, les municipalités concernées et qui représenteraient les citoyens. Et les citoyens pourraient être invités, comme vous le faites ici aussi, à faire des représentations.

840 Et ça, c'est pour justement, les extrêmes ne sont pas – un développement sauvage, je pense que personne n'est en faveur de ça, et aussi, comment je dirais ça, bloquer un développement aussi de façon radicale, personne n'est en faveur de ça.

845 En tant que Gaspésien, moi, je vous dirais que si peut-être on avait mis, il y a une trentaine d'années, sur les pêches, un comité comme on préconise un comité, qui aurait peut-être un peu encadré les pêches abusives, le raclage des fonds marins par les pêcheurs commerciaux, peut-être on serait pas dans la situation actuelle où notre pêche décline et où une source importante de notre potentiel économique a foutu le camp parce qu'on a négligé justement de mettre des gros points d'interrogation et d'allumer une lumière rouge quand c'était le temps.

850 Et ce comité de suivi là, pour nous autres, est très important. Il faudrait pas que ce soit la population qui tranche avec une levée de boucliers générale pour ne pas recevoir disons de parcs éoliens ou d'industries reliées à l'éolien.

855 Ça s'est déjà produit dans d'autres dossiers, je vais vous parler du site d'enfouissement régional, et il faudrait pas que ça se reproduise présentement. On est en 2006, on est des gens raisonnables, et on est capable de se parler, on est capable d'en venir à un développement qui soit, je pense, un développement durable et qui soit à l'avantage de tous les citoyens de la MRC.

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Desrosiers.

865 **PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

Ça me fait plaisir.

870 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

875 On va appeler monsieur le Maire de la municipalité de Saint-Léandre, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur, si vous pouvez me rappeler votre nom, s'il vous plaît.

PAR M. ROGER BERNIER:

880 Bonsoir, Roger Bernier.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Monsieur Bernier, merci. Nous avons quelques questions pour mieux comprendre les propos de votre mémoire.

890 Selon les informations que la Commission a reçues du Groupe Axor en première partie de l'audience, il n'y a pas d'éoliennes de prévues dans les limites de la municipalité de Saint-Léandre.

895 Alors la question qu'on se pose, c'est pourquoi vous vous sentez si concerné par cette implantation-là, pourquoi vous voulez négocier avec le promoteur s'il y a pas d'éoliennes sur votre territoire, d'après ce qu'on sait, là?

PAR M. ROGER BERNIER:

900 Monsieur le Président, je suis content de la question parce que ce que c'est que monsieur Lanoue a toujours dit, qu'il se demandait pourquoi qu'on était inquiet, il y a eu déjà une réunion ici, et puis j'avais demandé à monsieur, pas monsieur Lanoue mais l'autre, Gagnon, et puis la réponse avait pas été favorable favorable, mais je lui ai demandé que je voulais avoir un oui ou un non. Ils ont fini par me dire que peut-être ça dépasserait de quatre (4) à cinq (5), c'est ça qu'ils ont avancé.

905 Et puis après ça, j'ai eu quelques petites discussions, et puis ça a toujours été ça un peu.

Et puis en passant, moi, je suis producteur agricole, j'ai été approché pour faire des signatures; donc ils ont pas venu me voir pour mes beaux yeux, ils ont venu me voir pour...

910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et à votre connaissance, ces discussions, c'est à l'intérieur du projet actuel ou d'un autre projet?

915 **PAR M. ROGER BERNIER:**

Pour le projet qu'on défend.

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Pour le projet actuel?

PAR M. ROGER BERNIER:

925 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

930 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour bien comprendre, en fait, votre crainte, vous dites par exemple, actuellement ils prévoient vingt-cinq (25) ou cinquante (50) éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Ulric, et vous pensez que par exemple s'il y avait une demande de modification ou de chercher de nouveaux emplacements, qu'ils seraient tentés d'aller à Saint-Léandre; c'est ça que je comprends?

PAR M. ROGER BERNIER:

940 Oui. Oui, puis d'ailleurs j'ai parlé avec monsieur Gagnon, il m'a appelé dimanche, on a eu une discussion assez longue.

Je vas vous dire, avec ce qu'on a connu avec l'ancien projet, on se méfie.

945 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Là, vous considérez qu'il y a assez d'éoliennes à Saint-Léandre, actuellement?

PAR M. ROGER BERNIER:

950

À date, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

955 Avec Northland et puis avec ce qui est déjà là?

PAR M. ROGER BERNIER:

960 C'est ça, c'est ça que la municipalité, et puis je pense qu'il y a beaucoup de citoyens aussi qu'ils sont inquiets.

Parce qu'on n'est pas une grosse municipalité, mais là, si ça continue, on va tourner avec les éoliennes.

965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être une dernière question, monsieur Bernier.

970 Dans le cas que le projet d'Axor se réalisait tel qu'il est proposé actuellement, et mettons,
nous, ce qu'on a comme information pour l'instant, c'est qu'il y a pas d'éolienne à Saint-Léandre
de prévue, est-ce que vous savez si Axor va emprunter des routes de votre municipalité pour
acheminer de l'équipement ou si entièrement, tous les déplacements se font par Saint-Ulric?

PAR M. ROGER BERNIER:

975

À date, on sait rien. C'est pour ça, c'est pas acceptable.

980 Et d'ailleurs, je l'avais dit la première fois que j'ai été à Matane, que je me demandais
pourquoi que j'allais "m'assire" à la table pour défendre, parce qu'on a eu les cartes, on a tout eu,
il y a pas d'éolienne de posée, mais le matin, ils ont tu le front de venir poser des éoliennes sans
avoir été consulté. C'est notre crainte.

PAR LE PRÉSIDENT:

985

Parfait.

Une autre question, monsieur Dériger?

PAR LE COMMISSAIRE:

990

Une dernière question.

995 Vous parlez du fonds de démantèlement, vous parlez de commencer à la cinquième
année.

PAR M. ROGER BERNIER:

Oui.

1000

PAR LE COMMISSAIRE:

Pourquoi la cinquième année, qu'est-ce qui vous amène à proposer cinq (5) ans?

PAR M. ROGER BERNIER:

1005

1010

C'est parce que les maires, à un moment donné, on se pose toujours des questions
quand on se réunit, et puis on sait que sur les journaux, on entend dire bien des affaires, et puis
quand on sait qu'ils parlent que rendu à dix (10) ans, ça commence à être inquiétant si les
éoliennes commencent à faire défaut, si la compagnie va les réparer ou si elle va les
abandonner.

C'est pour ça qu'on veut pas être pris avec des éoliennes, à un moment donné, que ce serait des amas de ferraille et puis que c'est nous autres qui paieraient la note, là.

1015 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc en commençant à la cinquième année, vous pensez que ce serait suffisant pour...

1020 **PAR M. ROGER BERNIER:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1025 ... pas suffisant, mais que ce serait peut-être moins – il y a un commencement.

PAR M. ROGER BERNIER:

1030 Il y a un commencement, c'est ça. Parce que nous autres, on est là aujourd'hui, mais dans ces années-là, ce sera d'autres, et puis on voudrait pas passer pour pas avoir défendu nos citoyens comme on devrait les défendre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1035 OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 Merci beaucoup, monsieur le Maire.

PAR M. ROGER BERNIER:

1045 En passant, j'aurais un petit quelque chose. C'est parce que question aussi, comme on négocie les retombées, c'est parce qu'à un moment donné, à l'autre qu'on a eu l'autre fois à Matane, il avait été mentionné par quelqu'un de pas – les municipalités devraient pas avoir de retombées.

1050 C'est juste pour mettre un ajout, pourquoi qu'on défend que les municipalités aient des retombées des éoliennes, c'est parce que quand les éoliennes brisent, ils se servent des routes pour aller les réparer, on sait que les grosses grues, elles passent pareil, et puis c'est pour ça qu'on demande toujours les retombées.

1055

Puis il faut dire que les citoyens, ils ont pas tous des éoliennes chez eux. En même temps, bien, ça apporte un peu d'argent à la municipalité qui vient aider pour les taxes. C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060

Donc c'est un peu aussi pour le paysage?

PAR M. ROGER BERNIER:

Le paysage, c'est pour ça qu'on a négocié aussi le droit résiduel.

1065

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, parfait, merci monsieur le Maire.

1070

SOLANGE FORTIN

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

Donc j'appelle madame Solange Fortin, s'il vous plaît. Bonsoir madame.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1080

Bonsoir.

Je suis bien contente qu'on a à soir au moins pour dire notre opinion, parce que depuis le début, bien, on peut seulement poser des questions, poser des questions. Et puis enfin de compte, depuis la dernière fois qu'on s'est vu, j'ai resté encore avec plein de questions, très beaucoup de questions.

1085

Du côté du bruit...

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Mais ce soir, vous allez me donner votre opinion, là.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1095 Oui. Ça a toujours resté vague, ils ont jamais fait d'étude, ils ont jamais venu chez les gens aux alentours pour savoir c'était quoi, première affaire, ça là, ils en ont pas d'étude là-dessus.

1100 C'est bien beau se planter à côté d'une éolienne, prendre le bruit là, mais ça reste que le bruit, nous autres avant, on l'avait pas, et puis là, on l'a.

1105 Côté visuel, avec ce qui s'en vient, ça va être encore pire. Il y a des places, il y a des emplacements, ils sont trop proches des gens, ils sont trop proches des habitations. Moi, elles sont à sept cent cinquante mètres (750 m) environ de chez nous, mais dans les prochaines qui s'en vient, il y a des gens qui vont "s'assire", ils vont voir dans le châssis, ça tourne, ça tourne, ça tourne. Ils se tournent de bord, ils vont faire la vaisselle, ça tourne, ça tourne.

Tu vas toujours avoir continuellement un mouvement, toujours, toujours, toujours, sans être stroboscopique comme ça parlait, tu vas toujours avoir ça.

1110 Parce que normalement, dans la nature, c'est pas normal d'avoir des choses comme ça qui virent tout le temps.

1115 Le monsieur de la MRC, tout à l'heure, il a parlé qu'ils ont fait une protection pour des lieux de villégiature, moi je pense probablement genre lac du Portage. Pourquoi qu'eux autres, eux autres ou ailleurs, là, sont plus protégés que nous dans le rang 2, dans le rang 4, dans le Petit Deuxième, pourquoi c'est faire que nous autres, on serait obligé de "toffer" ça, et puis que dans des lieux de villégiature qui vont là presque rien que les fins de semaine ou quelques semaines durant l'année, eux autres, ils auraient le droit d'être protégés.

1120 Il y a aussi que supposément qu'on fait partie des régions les plus venteuses, selon les vraies études des gens, des spécialistes à Varennes, et puis qui font des études là-dessus, on n'est pas dans les régions qui sont vraiment les plus venteuses.

1125 Les éoliennes, quand on s'en va à Cap-Chat, et puis que côté touristique, quand tu arrives sur le bord de la côte, tu vois ça, là, dire, wow, c'est impressionnant, reste assis là une heure de temps et puis regarde-les, là, je te garantis, moi, on va dire, j'en ai assez, c'est assez la tourniquette, tu vas dire, bon, on va s'en aller ailleurs où c'est qu'il y a quelque chose de plus beau à aller voir.

1130 Là, ils vont "scraper" la Gaspésie. Attendez juste dans quelques semaines encore, quand elles vont toutes être montées à Baie-des-Sables et que vous allez revenir, ça a déjà commencé, il y en a une, là, que vous allez voir ça, ces grandes affaires-là, c'est pas beau, pas pantoute.

1135 Et puis comme le maire de Baie-des-Sables, lui a dit, bien, vous avez rien qu'à regarder du côté de la mer. Quand le tourisme vient icitte, c'est pas juste pour regarder le fleuve, c'est pour regarder un ensemble. Quand ils vont en mettre à l'Anse-à-Valleau, en Gaspésie, qu'ils vont en mettre à Rivière-au-Renard, je pense pas que ce soit si beau que ça, la Gaspésie, rendu à l'autre bout, après, quand on va tout voir ça, ces affaires-là dans les airs, là.

1140 En montant vers Saint-Léandre, où c'est qu'il va les mettre aussi, là, où c'est que ça va être implanté, ça va être dans des ravages d'originaux. Ça aussi, on n'a pas vraiment l'impact qui est là-dessus.

1145 À Cap-Chat, supposément qu'ils ont fait une petite étude et puis que ça a pas dérangé. Mais je vas dire que les éoliennes, là, à Cap-Chat, je sais pas c'est quoi leurs zones d'original aussi, mais icitte, là, il y a des ravages d'originaux qui sont dans les coins des éoliennes.

1150 Ça, on sait pas non plus l'impact que ça va avoir là-dessus; mais je pense que ça peut déranger, parce qu'on sait que les animaux, des fois, sont très sensibles à toutes sortes de choses qui se passent, là, on le sait avec la mer, on le sait avec la pollution, avec les baleines, c'est la même chose. Ça fait que les originaux, on sait pas encore les études.

1155 On parlait des oiseaux, des oiseaux, mais il y a pas juste des oiseaux, il y a des originaux et puis il y a toutes sortes de bêtes, aussi, à terre, là. Ça peut déranger bien des choses, aussi.

Comme Axor, aussi, on sait pas non plus où qu'ils vont les prendre. Ils savent rien de ça encore, ça fait que les retombées économiques vont vraiment être où!

1160 Axor, on sait pas s'ils ont l'argent premièrement pour mener à bien leur projet. Ça, c'est une chose très importante, aussi, qu'on sait pas encore. Parce que celui qu'il y a présentement à Saint-Ulric et celui-là qu'il y a à Cap-Chat ne génèrent pas de revenus comme c'était supposé.

1165 Et puis on se demande, présentement, ont-ils commencé à faire un fonds pour démanteler celles qui sont déjà ici, à Saint-Ulric, il y a tu vraiment un fonds, il y en a combien de mis là-dedans. Moi, je le sais pas, mais d'après moi, il y aurait zéro cent de mis là-dedans encore, là.

1170 Ça fait que selon les ouï-dire, à Cap-Chat, ils ont été obligés d'emprunter de l'argent pour réparer, ça fait que jusqu'où ils vont pouvoir avoir du financement pour mener à bien leur projet.

1175 Nous autres, c'est ça un peu que je me demande aussi, c'est quoi qui presse tant au niveau du gouvernement, aussi, et puis au niveau des promesses qu'ils font, au niveau de l'énergie verte, présentement on a une énergie bleue, avec l'énergie qu'on a, on peut dire que c'est bleu, avec les rivières, avec les barrages, ça en est de l'énergie qui est assez – elle est pas verte, mais elle est bleue, là, mais elle est assez écologique quand même, là, malgré tout ce que c'est qu'ils ont pu briser aussi, là, mais de l'électricité, ça en prend à un moment donné, c'est quoi

qui presse tant que ça pour venir nous planter ça le plus rapidement possible, sans prendre compte justement de la pollution visuelle puis de la pollution du bruit qu'il y a.

1180

Je sais pas si c'est pour – parce que du côté du mont Orford, c'est la même affaire, ils font ce qu'ils veulent, le monde ont beau rouspéter, ils ont beau dire leur opinion, on dirait qu'on n'est jamais entendu, qu'ils prennent vraiment jamais ce que les gens disent en considération. Tout le tralala qui se passe qu'à un moment donné, on se dit, bien c'est fait pour rien, "anyway", ils vont en planter pareil, tout va passer quand même "free". Ça, il y a bien des choses qui s'est fait comme ça, et puis ça l'a fait pareil.

1185

Du côté des retombées locales, Axor, il a pas, voilà à peu près trois (3) semaines, un mois, il y a encore des gens qui ont pas été payés pour des services qui ont été rendus. Ils nous ont dit que oui, tout le monde avait été payé, mais il y a encore des gens qui avaient pas été payés encore voilà trois (3) semaines. Ils ont dit, si vous signez, vous allez probablement être payés.

1190

Bien franchement, Axor, moi, mon opinion, c'est que nous autres, par icitte, on a un dicton qui dit que c'est un projet de broche à foin. Ouais, on va faire ça, on fera pas ça, on sait pas où c'est qu'on les prend, ils s'en vont comme ça. On dirait qu'ils attendent d'avoir le OK pour aller se chercher de l'argent pour aller se chercher de quoi pour réaliser leur projet. Il leur manque plein d'informations, il leur manque plein de choses.

1195

Ils ont fait des apparitions trois (3) dimensions. Ils nous ont présenté ça d'une façon que c'est presque ridicule. Quelqu'un qui fait de la photo puis qui fait du cinéma, là, on en a des gens ici qui sont très super compétents là-dedans aussi, ils nous ont présenté des choses qui avaient un champ visuel comme ça.

1200

Mais le visuel des gens, quand tu t'en vas, tu vois, tu vois jusque-là et je vois jusque-là. Je suis capable de tout voir ça. Mais eux autres, ils ont essayé de nous endormir sur juste un petit coin et là, vous allez voir juste ça, vous verrez quasiment pas rien de ça. C'est pas vrai! À la hauteur puis à la grosseur qu'elles vont être, là, méchant décor, ce sera pas beau à voir!

1205

Puis ce qui est des retombées qu'on dit les retombées pour les municipalités, moi je considère que ce qui est offert, sur une période de vingt (20) ans, là, c'est pas de l'argent. Parce que le coût, le coût de la vie, comme on dit, bon bien dans vingt (20) ans, ce sera plus pareil. Ce qu'ils donnent astheure et puis ce qui va être dans vingt (20) ans, ça va être des grenailles.

1210

En tout cas! Et puis le plus gros, en conclusion un peu ce que moi je pense, là, c'est vraiment trop proche des habitations, puis surtout, c'est que, je sais pas, en tout cas savez-vous qu'une petite poignée d'argent, ça rend sourd et aveugle. C'est ma conclusion.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

1220

Merci madame Fortin. On va vous poser quelques questions. Vous comprenez, on n'a pas eu de mémoire écrit, c'est l'exposé, donc on va réagir sur ce que vous nous donnez, ce que vous nous dites.

1225

Il serait possible de nous mettre la carte? Il serait possible de nous indiquer sur la carte qui va peut-être apparaître dans quelques secondes, voulez-vous nous indiquer où vous restez? Vous pouvez venir le pointer.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1230

Ça, c'est le nouveau parc?

PAR LE PRÉSIDENT:

1235

Là, ce qu'on projette à l'écran, c'est le parc proposé, c'est ça, c'est le parc proposé, et puis il y a les rangs qui sont indiqués. Si vous êtes capable de vous localiser, ça aiderait la Commission, ça nous permettrait de comprendre certaines choses.

Vous êtes sur quel rang?

1240

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

Le rang 4.

1245

PAR LE PRÉSIDENT:

À quel niveau?

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1250

Le rang 4 est, près de la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255

OK, on le trouvera, sur le rang 4, pas loin de la rivière.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

En tout cas, c'est là.

1260

PAR LE COMMISSAIRE:

Tout près de la ligne électrique.

1265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est pas grave. Ce que vous dites, c'est que vous êtes sur le rang 4 est. Ah, vous êtes là, donc pas loin...

1270 **PAR Mme SOLANGE FORTIN:**

Ça, c'est le nouveau parc qui est projeté, là?

1275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui, c'est ça.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1280 Bon bien, je reste pas là, moi, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, j'annule ma question, allez vous asseoir.

1285

À partir de chez vous, actuellement, voyez-vous beaucoup d'éoliennes?

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1290 Oui, on en voit. Mais là, une chance, les feuilles ont poussé puis les arbres ont grandi, ça fait que là, on les voit un petit peu moins.

Mais les prochaines qui s'en viennent, on va très bien les voir.

1295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, surtout si vous êtes à peu près localisée au coin de la 39.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1300

On va très bien les voir, parce que la ligne de transmission, de toute façon, elle passe à quelques mètres de la maison chez nous, là. Ça fait qu'en descendant au coin du Deuxième,

partout, il va y en avoir là, il va y en avoir – on va les voir, ah oui, tu peux être sûr, tu peux être sûr qu'on va les voir.

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ce que je comprends de votre mémoire, c'est que vous êtes contre le projet qui est proposé.

1310

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

C'est parce que je trouve que c'est ça, c'est vraiment trop proche des habitations, c'est trop proche du monde. Où c'est qu'il y en a, je sais pas, aux États-Unis ou ailleurs, tu vois ça, les parcs, c'est installé dans une place où c'est qu'il y a des champs de vaches, où c'est qu'il y a des affaires agricoles, où c'est qu'il y a pratiquement pas de personnes.

1315

Tu sais, parce qu'en plus, cette énergie-là, icitte nous autres, là, on a tu vraiment besoin de ça. Parce que là, on exploite aux États-Unis, on exploite dans les provinces voisines, et puis nous autres, on va être obligé d'endurer des éoliennes proche de nos maisons, puis qui vont nous virer dans la face à l'année longue, pas rien qu'à la journée longue, à l'année longue. Pourquoi c'est que c'est pas plus loin. Parce qu'ils veulent se brancher le plus près possible de la ligne de transmission; bien, qu'ils s'en fassent une ligne qui descende.

1320

Ça, du fil électrique, ils peuvent en mettre comme ils veulent, à la longueur, là; ils sont pas obligés d'être proche proche de la ligne pour se "pluguer". Ah, c'est bien sûr parce qu'eux autres, ça fait leur affaire, ça va leur coûter moins cher; ils sont plus proches pour se brancher.

1325

Mais c'est ça, les parcs qu'on voit aux États-Unis, c'est ça, c'est loin, ils mettent pas ça proche des habitations comme ça, là.

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous, vous êtes à sept cent cinquante mètres (750 m) de l'éolienne.

1335

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

Oui, oui.

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Et puis comment vous vivez ça, sept cent cinquante mètres (750 m) d'une éolienne?

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1345

Bien, c'est sûr que des fois, on les entend. C'est pas toujours, puis c'est pas nécessairement comme ils disent, eux autres là, leurs supposées études, que quand il y a du grand vent. Quand il y a du grand grand vent, on entend le vent; mais quand il vente presque pas, en haut, il vente quand même, eux autres, elles tournent, tu l'entends le bruit, tu l'entends, tu

1350

as toujours – c'est comme quelqu'un qui fait de l'acouphène, il y a toujours un bruit. Bon bien nous autres, on est rendu que l'acouphène, c'est comme toujours un bruit de fond qui vient des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355

D'accord.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1360

Mais c'est ça que je te dis. L'argent, aussi, ça rend sourd puis ça rend aveugle; ils les entendent plus puis ils les voient plus! C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Avez-vous une ferme, est-ce que vous habitez sur une ferme?

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1370

J'ai du terrain, oui. Non, j'ai pas d'animaux, j'ai pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez pas de bâtiments?

1375

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

Non, mais j'ai des grands champs, là, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380

C'est des grands champs, OK.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1385

Ils sont cultivés par d'autres cultivateurs, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1390 Peut-être une question. J'ai cru comprendre, dans votre intervention, vous parlez du parc
d'Axor actuellement, vous dites, quand il va être démantelé, vous pensez qu'ils vont démanteler
le parc existant?

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1395 Bien, c'est supposé qu'ils sont là pour vingt (20) ans, comme ils disent, là; peut-être plus,
peut-être moins, on le sait pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

1400 OK, donc après vingt (20) ans. Donc c'est pas quelque chose que vous avez entendu
dire, qu'ils étaient pour démanteler le parc, là?

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1405 Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

1410 C'est que vous pensez qu'après la durée du contrat, ils vont démanteler, c'est dans ce
sens-là?

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1415 Oui, c'est ça. Et puis dans le temps, il y avait tu eu quelque chose de préparer pour ça,
pour mettre de l'argent de côté; le jour où ça va arriver, c'est tu vraiment les cultivateurs qui vont
être poignés avec, il y a tu un fonds qui a déjà commencé.

1420 Tu peux pas faire un fonds quand tu as pas de rentable qui rentre, là. Ça fait que moi,
d'après moi, il y aurait comme zéro cent dans leur fonds, là, pour démanteler ça. Mais quand le
jour va arriver, ça marchera plus, ça fera plus. Ils vont faire quoi avec ça, là? Qui va être poigné
avec, là! Le fonds, il y a tu de l'argent dans le fonds. C'est ça, là.

1425 Et puis l'autre fois, ils ont répondu à des questions assez vaguement, oui oui, on va faire
un fonds, oui oui. Mais il y a pas vraiment, on n'a pas vraiment de vraies réponses. Ça a
toujours été de l'à peu près, c'est ça un projet de broche à foin, c'est toujours de l'à peu près puis
de l'à peu près.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Pour votre information, la Commission a demandé que le décret autorisant le projet Le Nordais soit déposé sur le site de la Commission, donc ça devrait être fait dans les journées qui viennent, ce dépôt-là. Donc vous allez pouvoir voir les conditions qui ont été exigées au promoteur, qui était KW Gaspé, mais qui se retrouve à être Axor, au moment de l'autorisation. Ça va vous éclairer sur certaines de vos questions.

1435 Je vous remercie, madame, bonne soirée.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1440 Excusez, j'aurais encore une petite chose que j'ai oubliée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Allez-y rapidement.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1450 Oui. C'est parce qu'ils ont dit que ça faisait des retombées économiques. Jusqu'à date, en tout cas, ce qu'on a comme exemple, le projet qui est présentement aux Boules, à Baie-des-Sables, il y a des gens de la région qui ont plus de chômage, il leur manque des timbres de chômage encore, il leur manque des heures pour avoir du chômage, et n'ont pas été engagés, et puis ils ont les compétences et toutes les cartes de construction, et puis tout ce que c'est que tu voudras, ils ont tout ce qu'il faut.

1455 Il y a des gens du fin fond de la Gaspésie qui ont été engagés avant, il y a des gens de Saint-Fabien qui ont été engagés avant. Et puis même, il y en a une par ici qui a été engagée, et puis à la dernière minute, bien, après un mois, elle faisait très bien l'affaire, et puis après un bout comme ça, ils ont décidé, bien, vendredi midi, c'est fini ton affaire, tu t'en vas chez vous, tu t'en vas.

1460 La madame, elle a été remplacée le lundi matin par la dame d'un sous-traitant que lui, il fait des heures, il "bull", il s'amuse dans la gravelle, là, il "bull" ça, là. S'il fait huit (8) heures dans une journée, bien, il en charge rien que sept (7). Mais sa dame a été – tu sais, je veux dire...

1465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends, je comprends.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1470

Il y a toutes des choses comme ça qui se passent, et puis qu'il va y avoir encore de la magouille, et puis...

PAR LE PRÉSIDENT:

1475

Mais ce que vous me dites, madame, ça touche le Code du travail, sur certains volets, et ça touche aussi les politiques d'embauche.

1480

Nous, ce qu'on peut faire de mieux, ce qu'on entend de votre commentaire, c'est d'insister à un moment donné sur l'embauche locale, et sur compétence disponible. C'est ce que vous me dites comme message.

1485

De toute façon, on peut pas aller sur un cas particulier, c'est des règles du Code du travail, ça se gère entre le promoteur et l'employé. Ce que vous me dites.

Mais j'ai bien entendu un peu le fond de l'idée que vous voulez communiquer avec ça.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1490

Oui, c'est ça. Et après ça, ils disent qu'ils ont employé du monde de la région, là, tu sais. Ça fait que...

PAR LE PRÉSIDENT:

1495

J'entends bien.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1500

... c'est de même que ça marche, en tout cas. C'est des drôles d'affaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505

Merci, madame Fortin.

1510

CLAIRE LAMARRE

PAR LE PRÉSIDENT:

1515

Nous allons prendre une autre intervention avant la pause, nous allons inviter madame Claire Lamarre et monsieur Robin Thibault. Bonsoir madame.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1520

Bonsoir monsieur.

LECTURE DU MÉMOIRE

1525

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin de la 1^{ère} phrase de "Parlons maintenant...")

Ces gens ont eu la permission du gouvernement en 1997 – j'ai fait une erreur ici – d'établir...

1530

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième phrase de "Parlons maintenant...")

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

PAR LE PRÉSIDENT:

1535

Merci madame. Si je reprojette une carte à l'écran, est-ce que vous pouvez m'indiquer à peu près où vous demeurez?

1540

Vous prenez le micro puis vous faites juste décrire la localisation, qu'on puisse la retrouver éventuellement.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1545

Bon moi, je suis dans le rang Petit Deuxième.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550

C'est en dehors de la carte. Ce sera pas long ou en attendant: à partir de chez vous, vous voyez beaucoup d'éoliennes, actuellement?

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

À partir de chez nous, on en voit sept-huit (7-8) de l'actuel parc Le Nordais.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et puis la plus proche est à quelle distance, approximativement?

1560 **PAR Mme CLAIRE LAMARRE:**

À peu près un kilomètre et demi (1 ½ km).

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 C'est quand même assez loin.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1570 Actuellement, c'est quand même assez loin. Je vous dirai qu'on les entend seulement quand la température est très très calme, et puis on entend un petit "fiouf-fiouf-fiouf" qui est très très discret. Mais on est à un kilomètre et demi (1 ½ km).

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 Est-ce que vous avez été approchée par Axor pour éventuellement installer des éoliennes sur vos terrains?

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1580 Non, pas du tout. Nous, on a une terre, et puis c'est sûr que notre terre donne plus du côté du fleuve, donc je pense que c'était pas propice pour eux.

Je peux vous montrer. Je crois qu'en noir, c'est les routes, ce qu'on voit en noir?

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça se localise à peu près proche de la 36.

PAR LE COMMISSAIRE:

1590 Peut-être juste revenir sur un point, tout à l'heure vous avez parlé de l'UPA, son rôle dans tout le débat, vous dites qu'il y a pas eu de support de l'UPA?

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1595 Au moment de la négociation des contrats.

PAR LE COMMISSAIRE:

1600 Mais est-ce que les gens ont demandé du support, à votre connaissance?

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1605 Bon, je sais pas combien de gens ont demandé du support, mais moi, pour les informations que j'ai eues, pour les gens que je connais, les gens ont signé comme ça, en toute bonne foi.

PAR LE COMMISSAIRE:

1610 En fait, ça s'est fait en privé, si je comprends bien?

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1615 Ça s'est fait en catimini, oui, et puis c'est des contrats qui sont très imposants.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est-à-dire imposants dans quel sens?

1620 **PAR Mme CLAIRE LAMARRE:**

Dans le sens, bon, du nombre de pages et puis de la quantité d'articles qu'ils contiennent, là.

1625 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, vous dites que dans le fond, ça aurait été bien s'il y avait eu un expert...

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1630 S'il y avait eu des experts, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1635 ... juridique pour aider les gens.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1640 Moi, c'est une chose qui m'a beaucoup surpris, d'ailleurs, parce que bon, c'est beaucoup des producteurs agricoles, des producteurs forestiers qui ont été approchés pour ça, puis il y a

pas eu, en tout cas semble-t-il, au départ. Je dis pas que présentement, ces gens-là se préoccupent pas des projets, mais au départ.

PAR LE COMMISSAIRE:

1645

Oui, parce que là maintenant, l'UPA, on sent qu'il y a une question de préoccupation.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

1650

Il y a une préoccupation de l'UPA, oui, oui, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1655

Qui était pas là au début.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

Pas d'après ce que j'ai entendu.

1660

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665

Madame Lamarre, merci.

Nous allons donc prendre une courte pause, quinze (15) minutes, et nous revenons avec les prochaines présentations. Merci.

1670

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1675

**REPRISE DE LA SÉANCE
GROUPE DE CITOYENS DE SAINT-ULRIC**

PAR LE PRÉSIDENT:

1680

Nous appelons maintenant le groupe de citoyens de Saint-Ulric, monsieur Boulay et monsieur Jean.

PAR M. YVES BOULAY:

1685

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Mon nom est Yves Boulay.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR M. RÉAL JEAN:

1690

Réal Jean.

LECTURE DU MÉMOIRE (DM18, page 2)

1695

On vous a donné la pétition à soir, deux cent trente-quatre (234) signatures.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700

C'est deux cent trente-quatre (234) signatures de Saint-Ulriquois?

PAR M. RÉAL JEAN:

D'Ulriquois et de Saint-Léandre; il y en a de Saint-Léandre, aussi.

1705

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Votre pétition est très claire, on n'a pas beaucoup de questions, vous comprendrez.

1710

Une question sur le sept cent cinquante (750 m), sur quoi vous vous êtes basé pour – laissez-moi juste la terminer – sur ce sept cent cinquante (750 m) d'une résidence, je comprends, je suis pas sûr que j'ai compris dans votre énoncé, c'est sept cent cinquante mètres (750 m) d'une résidence qui a autorisé qu'il y ait des éoliennes sur son terrain.

1715

PAR M. RÉAL JEAN:

Des éoliennes sur son terrain.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 Et pour les résidences qui n'ont pas autorisé d'éoliennes, ce serait à mille mètres (1000 m), c'est ça que je comprends?

PAR M. RÉAL JEAN:

1725 C'est ça.

PAR M. YVES BOULAY:

1730 Ce qu'on voulait dire par là, c'est que bon, la plupart des droits superficiaires qui ont été signés sont avec des propriétaires de lots de forêt ou des propriétaires de terres, d'accord.

1735 Lorsqu'on prend des personnes qui habitent dans un secteur rural mais qui ne possèdent pas nécessairement de terres ou de lots, il est impossible pour ces personnes-là d'avoir un droit de regard ou un droit de dire sur l'implantation éolienne, d'accord. Et par le fait même, ils ne reçoivent aucune retombée économique de ces implantations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 Et puis le sept cent cinquante (750 m), pourquoi sept cent cinquante (750 m), pourquoi pas cinq cents (500 m) ou un kilomètre (1 km)?

PAR M. YVES BOULAY:

1745 Bien présentement, moi, j'ai des éoliennes. On a discuté ensemble, on est allé, madame Lamarre aussi, dans le comité tout ça, madame Lamarre, les éoliennes sont à un point cinq kilomètre (1,5 km) de chez elle, lorsque le vent est bas, il vente toujours en hauteur, on entend le son des éoliennes.

1750 Moi, j'ai des éoliennes environ à ça, sept cent cinquante-huit cents mètres (750 m-800 m) de ma ferme et je les entends, par vent bas ou bien donc – je les entends aussi. Donc on s'était dit que sept cent cinquante mètres (750 m) était un bon compromis, qui pouvait être acceptable, qu'on justifiait.

1755 Parce que remarquez qu'il y a aucune étude qui a été déposée à date ou à ce jour, face à l'implantation.

1760 De plus, il nous a été permis, parce que depuis que notre comité est formé, on a pris de l'information d'un côté et de l'autre, quand on a commencé le parc éolien, on avait sept cent cinquante mégawatts (750 MW), OK; là, on parle aujourd'hui de quinze cents mégawatts (1500 MW) ou de trois mille mégawatts (3000 MW).

Actuellement, en Europe, il existe des éoliennes de cinq mille mégawatts (5000 MW), sept mille mégawatts (7000 MW), et présentement, il y a neuf mille mégawatts (9000 MW) qui est à l'essai. Qui nous dit que dans cinq (5) ans ou dans dix (10) ans, ce sera pas des neuf mille mégawatts (9000 MW)...

1765

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez dire neuf mégawatts (9 MW), là.

1770

PAR M. YVES BOULAY:

Des neuf mégawatts (9 MW), excusez, oui, des neuf mégawatts (9 MW) qui seront implantées. Il y a aucune garantie de ça, là.

1775

Et c'est pour ça qu'on considère que sept cent cinquante mètres (750 m) serait une bonne distance, ou tout au plus, avoir la distance selon la capacité de fournir des turbines pourrait être quelque chose d'envisageable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780

D'accord.

Une question, une dernière question pour moi, là, en admettant ce sept cent cinquante (750 m) que vous proposez, d'après ce qu'on a pu voir à la première partie d'audience, il restait très très très peu de territoire, s'il en reste, sur l'aire d'étude actuelle, pour implanter des éoliennes, est-ce que ça veut dire, considérant que sept cent un mètres (701 m) n'est pas correct, que votre groupe est en faveur de ne pas accepter le projet?

1785

PAR M. RÉAL JEAN:

1790

Oui. Parce que si vous mettez trois cent cinquante (350 m) d'un bord, et puis vous dites, bien, pour en mettre une autre, on le met à trois cent cinquante (350 m), il y en a une de trop. Les gens qui vont être pris entre les deux (2), ils vont être pris avec des sons des deux (2) côtés.

1795

Ça fait qu'il faudrait – ils sont capables de faire leur projet, il y a du territoire, ils peuvent aller en dehors du territoire. Mais qu'ils respectent les gens, qu'ils nous respectent, parce qu'on vit en arrière, ça fait qu'on les a sur la tête, nous autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

1800

D'accord.

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

1805

Dans le même sens de la question qui a été posée, si à ce moment-là, si le promoteur est capable d'avoir vingt-cinq (25) emplacements avec sept cent cinquante mètres (750 m), ça voudrait dire en fait que ce serait des éoliennes de trois mégawatts (3 MW).

PAR M. YVES BOULAY:

1810

Entre une éolienne de trois mégawatts (3 MW) ou de un point cinq mégawatt (1,5 MW), c'est la même longueur de tour. La seule affaire qui différencie, c'est la longueur des pales.

1815

Donc il y a rien qui empêche le promoteur de demander cinquante (50) emplacements et de mettre des trois mégawatts (3 MW), là. On a aucune garantie, puisque Axor semble fouiller, quand on pose la question de la quantité et de la grosseur de l'éolienne. J'ai moi-même posé la question lors des réunions publiques.

PAR LE COMMISSAIRE:

1820

Donc en fait, votre crainte, c'est aussi que même s'ils choisiraient vingt-cinq (25) éoliennes de trois mégawatts (3 MW), que dans le futur, ils en rajoutent vingt-cinq (25) autres?

PAR M. YVES BOULAY:

1825

Pas nécessairement, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1830

Pas nécessairement?

PAR M. YVES BOULAY:

1835

Pas nécessairement. C'est juste qu'on veut savoir à quel moment, à un moment donné, que ça va arrêter, là. À quel moment, excusez, trop c'est comme pas assez, là! C'est à quel moment que ça va arrêter.

PAR LE COMMISSAIRE:

1840

OK, merci.

PAR M. RÉAL JEAN:

1845

Nous autres, on a rencontré le maire et on lui avait demandé, il dit qu'Axor avait demandé pour cinquante (50) de quinze cents (1500). C'est ce qu'il nous a dit lundi il y a deux (2)

1850 semaines. Et puis à soir, il dit qu'il a demandé pour du trois mille (3000). Et puis il nous avait dit, quand on lui a parlé, qu'il y en avait pas, c'était cinquante (50) de quinze cents (1500). Ça fait que!

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Ce que nous avons compris de la première partie, c'est qu'actuellement, il y a deux (2) scénarios potentiels, un de cinquante (50) de un point cinq mégawatt (1,5 MW), l'autre de vingt-cinq (25) de trois mégawatts (3 MW), ça c'est l'information que nous avons sur la table de discussion, nous autres ici, au Bureau d'audiences publiques.

PAR M. RÉAL JEAN:

1860 Axor, est-ce qu'il se sert du même décret des autres éoliennes ou si c'est un autre décret qui va être fait?

PAR LE PRÉSIDENT:

1865 Il y aura un autre décret d'émis.

PAR M. RÉAL JEAN:

1870 Oui? Parce que je voyais ici, là je trouvais pas la place, qu'en hauteur, c'était pas supposé dépasser cinquante-cinq mètres (55 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Non, chaque projet, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque projet qui est soumis au processus d'étude d'impact se voit donner un décret gouvernemental et les certificats d'autorisation qui s'en suivent.

1880 Donc si on est ensemble ici pour en discuter, c'est qu'il y a un projet, et que ce projet-là va donc faire l'objet d'une décision du gouvernement.

PAR M. YVES BOULAY:

Je peux tu poser une question? Est-ce que...

1885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas mon rôle d'y répondre, mais là, c'est un éclairage.

PAR M. YVES BOULAY:

1890

Est-ce qu'il y a une différence entre un projet d'implantation et un projet d'agrandissement?

PAR LE PRÉSIDENT:

1895

Moi, je peux pas répondre à cette question, elle a été posée au ministère de l'Environnement. Dans ce cas-ci, le projet qui a été déposé, c'est un projet, comment il s'appelle, le titre, le titre, c'est "Projet d'agrandissement d'un parc éolien dans la MRC de Matane", c'est le titre que nous avons. C'est bon?

1900

PAR M. YVES BOULAY:

Mais ça nécessite un nouveau décret?

1905

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça nécessite un nouveau décret.

PAR M. RÉAL JEAN:

1910

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915

Merci messieurs, merci beaucoup.

MARTIN ST-GELAIS

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant monsieur Martin St-Gelais. Bonsoir monsieur.

1925

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

LECTURE DU MÉMOIRE

1930

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du premier paragraphe, "... à St-Ulric.")

Je suis pas contre l'éolien en partant, je suis propriétaire terrien aussi de cent quatre-vingt-dix (190) acres.

1935 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du cinquième paragraphe, "... éoliennes.")

1940 Ça veut dire, si on met une trois mégawatts (3 MW) à cinq cents mètres (500 m), bien, si on vient dans dix (10) ans à mettre des quatre point cinq (4,5 MW) ou des cinq mégawatts (5 MW), bien, il faut y aller avec la hauteur de l'éolienne parce qu'on va se ramasser avec le même problème dans quinze (15) ans, on va avoir des éoliennes de deux cents mètres (200 m), et puis on va être rendu à cinq cents mètres (500 m) des habitations, on va trouver ça trop proche encore, là.

1945 Ça fait que si on fait une réglementation, ça devrait être avec la hauteur des éoliennes, pour pas qu'on soit tout le temps poigné avec le même problème à tous les quinze (15) ans, là.

Ce qui me chicote beaucoup aussi!

1950 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, sixième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, milieu du dernier paragraphe, "... 10 mètres.")

1955 Parce que les chiffres qu'on a eus sont pas trop précis, là. J'ai vu des un point cinq (1,5 MW) qui mesurent cent dix-cent quinze (110 m-115 m), là, les chiffres sont jamais pareils, là. Ça fait qu'environ dix mètres (10 m) de hauteur de différence entre les deux (2) types d'éoliennes, c'est vraiment pas beaucoup, parce que quand tu es à cinq cents mètres (500 m) et plus, la différence, tu en vois presque pas.

1960 Ça fait que pour avoir deux (2) fois moins d'éoliennes, je pense que c'est le temps qu'on se réveille, là. Parce qu'il y a personne qui a parlé de ça, on parle de – mais je pense que c'est important.

1965 Attendez un petit peu, je me suis mêlé dans mes feuilles! Ce facteur qui est de réduire le nombre d'éoliennes est des plus importants pour nous, car l'addition de tous les projets éoliens ensemble, il va y en avoir à peu près deux cents (200) éoliennes à partir de la route Athanase à aller jusqu'à l'ouest de Baie-des-Sables.

1970 Ça fait que si on est capable de mettre des trois mégawatts (3 MW) dans tous les autres projets futurs, Les Méchins et tout ça, on réduit le nombre de moitié, pour un dix mètres (10 m) de pale de plus, je pense que ça vaudrait la peine de regarder ça comme du monde.

1975 Avec les réunions que j'ai eues, je suis venu pas mal à toutes les réunions, et puis le promoteur semble beaucoup pencher pour les un point cinq mégawatt (1,5 MW), selon moi c'est une question de sous, elles doivent coûter moins cher, ils ont sûrement trouver quelque chose de pas cher quelque part, mais ils semblent vraiment pencher pour les un point cinq mégawatt (1,5 MW).

1980 Mais pour nous, ça a deux (2) fois plus d'impact. C'est pas compliqué, là, si on en a vingt-cinq (25) de moins, là, l'impact sur les territoires agricoles et forestiers est divisé par deux (2), là, on a moins de coupe forestière à faire, on a moins de territoire agricole à détruire. On va avoir deux (2) fois moins de chemins d'accès à construire, deux (2) fois moins de lignes à enfouir.

1985 L'aspect visuel, c'est de moitié, là, tu as deux (2) fois moins d'éoliennes, là. Le promoteur semblait dire que ça s'équivalait, cinquante (50) de un point cinq (1,5 MW) qui mesurent cent quinze mètres (115 m), vingt-cinq (25) qui mesurent cent vingt-cinq mètres (125 m), ça s'équivalait. Je trouve que c'est peut-être un peu forcer la dose, là, il nous prend peut-être pour des idiots.

1990 La faune aviaire va avoir plus d'espace à circuler si on a deux (2) fois moins d'éoliennes.

Après ça, un avantage pour le promoteur d'avoir deux (2) fois moins d'éoliennes, il va en avoir deux (2) fois moins à entretenir.

1995 Le bruit, lui aussi. En diminuant de moitié nos éoliennes, on va avoir probablement moins de bruit, ça c'est sûr et certain.

2000 Ça fait qu'en conclusion, vingt-cinq (25) au lieu de cinquante (50), ça veut dire la moitié moins d'impact en général. Et puis il y a moins de risque d'incendie, deux (2) fois moins de risque d'incendie, deux (2) fois moins d'éoliennes.

Merci de l'attention que vous m'avez portée.

2005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur St-Gelais.

2010 Je comprends que vous êtes sur le territoire, vous êtes sur le rang, je cherchais le numéro, le rang 5?

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

2015 Le rang 5, c'est en plein ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et juste sur le bord du nouveau projet?

2020 **PAR M. MARTIN ST-GELAIS:**

Oui, à la limite des deux (2), là. Le nouveau projet part sur mes lots.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025

Il passe sur vos lots, OK, c'est bon.

Donc vous avez déjà des éoliennes, vous en voyez dix-sept (17) de chez vous, la plus proche est à trois cent quatre-vingts mètres (380 m).

2030

Ça fait combien d'années que vous restez là?

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

2035

Huit (8) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040

Huit (8) ans, donc vous êtes là depuis qu'elles sont là. Vous avez acheté, elles étaient là?

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

2045

J'ai arrivé juste après qu'elles soient construites.

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste après qu'elles étaient construites. Donc quand vous avez acheté...

2050

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

Elles étaient là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055

... elles étaient là.

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

2060 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Ça a pas été un critère qui vous a empêché d'acheter?

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

Pas vraiment, je trouvais ça beau, au début.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous trouviez ça beau au début.

2075 Puis maintenant, comment vous trouvez ça? Parlez-moi un peu de l'expérience, est-ce qu'il y a beaucoup de bruit d'où vous êtes, parlez-moi honnêtement de comment vous percevez ça?

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

2080 En parlant de bruit, ce que j'entendais à soir, le monde qui sont là, eux autres, le bruit, c'est quand il vente pas fort. Mais moi, je peux dire que quand on est proche et puis qu'il vente fort, ça fouette le vent et puis on l'entend le bruit. En tout cas moi, pour ma part, je l'entends, là, quand il vente fort. Quand il vente moins fort aussi, là, mais quand il vente fort, je l'entends très bien.

2085 Et puis si je suis dans la maison, il y a une place dans ma maison, seulement une place, une pièce que je peux entendre une éolienne quand il y a pas de bruit dans ma maison, bien entendu, autour de moi j'entends rien, là, mais si je suis dans la salle de bain, c'est tranquille, et puis il vente quand même assez fort le soir, j'entends une éolienne virer.

2090 C'est sûr que ça m'empêchera pas de dormir. Mais c'est pour vous dire que la distance est quand même assez près. Et je suis pas à trois cent cinquante (350 m), je suis à trois cent quatre-vingts (380 m), OK.

2095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Trois cent quatre-vingts mètres (380 m).

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

2100

Les prochaines vont être plus grosses aussi, là. Il faut compter là-dessus, aussi, c'est important.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105

Parfait.

Monsieur Dériger, avez-vous une question?

PAR LE COMMISSAIRE:

2110

Peut-être juste pour comprendre la question du visuel, qu'elles soient à trois cent cinquante mètres (350 m) ou cinq cents (500 m), j'ai l'impression que c'est le même impact, à ce moment-là. C'est plus la question du bruit, j'ai l'impression, qui vous préoccupe?

2115

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

Non, la question visuelle, j'en parlais avec quelqu'un à soir, plus elles sont proches, plus elles sont imposantes.

2120

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais pour que ça fasse vraiment une différence, j'imagine qu'il faudrait être encore beaucoup plus loin, je le sais pas?

2125

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

Bien, je pense plus qu'elles sont proches, ça donne un impact visuel plus fort pareil. Elles sont proches, elles sont plus grosses; si on les éloigne un peu, l'impact diminue un petit peu, selon moi.

2130

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc il y aurait les deux (2), autant visuel que sonore, qui pourraient s'améliorer en les reculant?

2135

PAR M. MARTIN ST-GELAIS:

Oui, on pourrait améliorer l'impact visuel, certainement. Parce que l'éolienne, elle rapetisse, là. Si tu t'éloignes de cent cinquante mètres (150 m) avec l'éolienne, c'est sûr qu'elle rapetisse un peu, il y a moins de bruit, le bruit est plus loin.

2140

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

2145

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur.

2150

GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT

PAR LE PRÉSIDENT:

2155

J'appelle maintenant monsieur Guy Ahier, du Groupe environnemental Uni-Vert, région de Matane.

2160

Pendant que vous prenez place, monsieur Ahier, je vous rappelle simplement que nous avons bien lu votre volumineux mémoire, nous comptons sur vous pour utiliser, dans un esprit de synthèse exemplaire, essayer de résumer ça en une dizaine ou une douzaine de minutes.

PAR M. GUY AHIER:

2165

On va faire ce qu'on peut, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

Bien sûr!

PAR M. GUY AHIER:

LECTURE DU MÉMOIRE

2175

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin de la citation, "... vives réactions")

Je vais aller vite sur les distances des éoliennes aux routes puisque nous avons déjà traité de cette question dans notre mémoire de Northland Power, mais...

2180

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du cinquième paragraphe)

2185 J'ajouterais qu'à ce qu'il semble, ce qu'on comprend, une éolienne de trois mégawatts
(3 MW) a un impact qui est à peu près semblable à celui d'une éolienne de un point cinq
mégawatt (1,5 MW) au niveau du bruit, il semble pas y avoir une grosse variante entre les deux
(2).

2190 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, sixième paragraphe, "D'ailleurs...")**

FIN DE LA LECTURE (page 11, fin du premier paragraphe)

2195 Au niveau du son, je veux simplement rappeler qu'on n'a pas reçu, en date du 15 juin, les
réponses sur le climat sonore avec cartographie des isophones du promoteur. En fait, il y a
quelque chose qui est rentré à la fin, mais il y avait pas les distances avec les résidences, ça fait
qu'on pouvait pas évaluer vraiment l'impact sur les résidences.

2200 On a dû se rabattre donc sur son étude de l'annexe L dans son étude d'impact qui
indique, et ça ne nous rassure guère sur les normes...

LECTURE DU MÉMOIRE (page 11, quatrième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin du troisième paragraphe, "... avec le promoteur")

2205 Voici donc notre recommandation dans le cas d'un projet avec vingt-cinq (25) éoliennes!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, dernier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (page 14, fin du cinquième paragraphe)

2210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2215 Monsieur Ahier, le temps passe très vite. Vous pensez que vous pouvez résumer le reste
en deux (2) minutes?

PAR M. GUY AHIER:

Oui, absolument, monsieur le Président. C'est parti!

2220 Alors au niveau de l'avifaune, je vais aller tout simplement à nos recommandations, vous
avez mon argumentaire, alors nous recommandons!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, troisième paragraphe, "Nous recommandons...")

2225 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, trois quarts de la page, "budgets conséquents.")**

On a déjà parlé un peu de l'impact visuel précédemment, je vais sauter les compensations là-dessus, mais c'est ça, vous l'avez dans le texte.

2230 J'en viens au fonds de démantèlement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, deuxième paragraphe de "Un fonds de...")

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

2235

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est gentil, merci! Je vais céder la parole à Louis Dériger.

2240

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être une première question, en fait c'est plus une clarification, à la page 11 de votre mémoire, vous dites que qu'est-ce que vous recommandez, c'est vingt-cinq (25) éoliennes de un virgule cinq mégawatt (1,5 MW), et puis on comprenait ailleurs que c'était trois mégawatts (3 MW).

2245

PAR M. GUY AHIER:

Non, à la page 11?

2250

PAR LE COMMISSAIRE:

À la page 13, excusez-moi, à la page 13. Un peu au centre, vous dites "Enfin", je sais pas si vous retrouvez.

2255

PAR M. GUY AHIER:

Oui. Alors vous parlez de l'avant-dernier paragraphe?

2260

PAR LE COMMISSAIRE:

La recommandation que vous faites, vous dites que...

PAR M. GUY AHIER:

2265

Ah, la recommandation, OK. Oui, vous avez raison, monsieur Dériger, vous avez absolument raison. C'est en fait, je vais relire ma recommandation, et j'aimerais que ce soit celle-ci qui soit la bonne, c'est une erreur de transcription, c'est que:

2270 "Nous recommandons au BAPE et au promoteur, en vue d'une diminution des impacts, de privilégier l'option de vingt-cinq (25) éoliennes de trois mégawatts (3 MW)".

Merci beaucoup.

2275 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une autre question, vous parlez, en fait c'est un sujet que vous avez pas abordé dans votre mémoire verbalement, c'est la question des compensations pour les résidents qui subissent un impact visuel.

2280

À quoi vous pensez comme compensation, est-ce que vous avez réfléchi sur le type de compensation qui pourrait être mise en place?

2285 **PAR M. GUY AHIER:**

Bien en fait, ça peut être des compensations de divers types.

2285

Bien d'abord, moi, pour faire une analogie avec les trois (3) RV, en réduction-récupération, je pense que la meilleure chose, c'est la réduction à la source. Donc pas d'éolienne du tout à ce moment-là dans le territoire, ça, c'est la meilleure chose.

2290

Si cela ne peut être fait, je parle qu'il y a une compensation financière qui doit être accordée par le promoteur, mais j'ai pas réfléchi à un montant en particulier là-dessus, mais il est clair que ça doit être quelque chose d'assez important.

2295

Je rappelle que, je pense que c'est dans le secteur de Brome-Missiquoi, les gens qui ont des éoliennes sur leur territoire, je pense qu'il y a un versement de seize mille dollars (16 000 \$) qui leur est versé par éolienne, alors ceux qui ont des compensations ici, ceux qui auraient un problème avec ça seraient en mesure en tout cas d'exiger quelque chose d'assez substantiel. Mais je veux pas m'avancer sur un chiffre précis.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est aussi ceux qui ont pas d'éoliennes.

2305

PAR M. GUY AHIER:

Oui, c'est ceux-là, c'est ceux-là évidemment que je vise, parce que ceux qui ont des éoliennes sur le territoire, c'est bien parce qu'ils le veulent, mais ceux qui sont des résidents qui sont affectés par l'installation sur un terrain voisin par exemple d'une éolienne, eux, ils l'ont pas demandée, l'éolienne, eux autres sont pris avec ce problème-là.

2310

Alors eux ont droit à des compensations, à mon avis.

2315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci.

2320 En fait, sur la même question, ces compensations iraient aux individus ou elles devraient être considérées dans les redevances municipales?

PAR M. GUY AHIER:

2325 Non. Ces compensations-là devraient aller directement aux individus affectés par l'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2330

PAR M. GUY AHIER:

Oui.

2335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et dans votre mémoire, vous faites beaucoup état de l'État, si je comprends, du gouvernement, du rôle de l'État, pouvez-vous nous expliquer quel rôle l'État devrait avoir dans le développement de l'énergie éolienne, selon vous?

2340

PAR M. GUY AHIER:

2345 Bien en fait, même je l'aborde dans ma chronique "Autres points", quand j'indique, il faut – en fait, je pense qu'il serait souhaitable que l'État s'implique davantage dans la création de parcs éoliens dans les années à venir, dans le sens que l'État pourrait par lui-même financer et s'occuper de parcs éoliens.

Je pense qu'il y aurait peut-être des garanties meilleures pour les populations souvent, à ce niveau-là.

2350

Mais en même temps, si on comparait ça tantôt, c'est au niveau des normes, des lois, il faut qu'il y ait des lois qui encadrent le développement éolien qui soient plus claires que ça, présentement, là.

2355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est de guider la réalisation ou d'en prendre le contrôle?

2360 **PAR M. GUY AHIER:**

De mieux guider, il s'agit pas d'exclure le privé à l'implantation d'éoliennes, mais c'est-à-dire d'avoir aussi peut-être une intervention de l'État au niveau aussi de pouvoir implanter des parcs éoliens. Je le sais pas, par exemple Hydro-Québec, bon, c'est l'État, il pourrait peut-être y avoir un Éole Québec aussi qui se ferait, ou quelque chose comme ça.

2365

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

2370

Merci beaucoup.

PAR M. GUY AHIER:

Merci.

2375

CLD DE LA MRC DE MATANE

2380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, la prochaine personne que je devais appeler est monsieur Normand Ouellet, de Photos Express Matane. Monsieur Ouellet voulait nous montrer des photos qu'il a prises du territoire avec des éoliennes.

2385

Nous avons simplement déposer les photos en arrière, si vous voulez les regarder, il les reprendra probablement ce soir ou demain matin. En sortant tout à l'heure, vous aurez l'opportunité de les regarder.

2390

J'appelle maintenant le CLD de la MRC de Matane, Lynda Larrivée. Bonsoir madame.

Mme LYNDA LARRIVÉE:

Bonsoir. Alors peut-être brièvement rappeler!

2395

LECTURE DU MÉMOIRE

Et voilà.

2400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame.

Monsieur Dériger.

2405

PAR LE COMMISSAIRE:

2410 Je voudrais savoir si au niveau du CLD, si vous vous êtes penchés sur la question de la maximisation des retombées économiques; est-ce qu'il y a des mécanismes que vous prévoyez mettre en place pour justement favoriser les retombées économiques locales, l'emploi par exemple?

Mme LYNDA LARRIVÉE:

2415 OK. Là, si je comprends bien, vous me parlez des retombées économiques et on parle plus du tourisme?

PAR LE COMMISSAIRE:

2420 Bien écoutez, premièrement peut-être avec les emplois surtout, je pense, on pourrait regarder les retombées locales, au niveau de l'emploi.

Mme LYNDA LARRIVÉE:

2425 OK. D'abord, je vous dirais que si je suis ici ce soir, c'est d'abord pour faire un constat d'une réalité qui est là au niveau touristique.

2430 Maintenant, je suis désolée, vous comprendrez que je relève d'un conseil d'administration et que cette épineuse question aurait demandé un peu plus de préparation.

2435 Je peux juste ajouter par contre que le CLD, de par son mandat qui est bien sûr économique, parce qu'on intervient beaucoup au démarrage d'entreprises, a un mandat aussi très important au niveau de la ruralité, a un mandat très important au niveau de la vie sociale et communautaire et bon, en dernier, le tourisme.

2440 Alors dans cette optique-là, on cherche bien évidemment le juste milieu, les retombées économiques sont très importantes, on accueille très favorablement l'arrivée du développement éolien chez nous. Maintenant, on est conscient que ça se fait vite, on est conscient qu'il faut à quelque part, comme je disais tout à l'heure, essayer de trouver un juste milieu, c'est ce qu'on essaie de faire.

Et bon, je trouve que le Bureau des audiences, quand même, va peut-être contribuer à trouver ce juste milieu-là que l'on souhaite tous, mais bien entendu qu'on est très positif et que comme organisme de développement, je peux pas faire autrement que me réjouir un peu de ce qui se passe, en mettant certains bémols, bien entendu.

2445

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté touristique, donc c'est sûr que d'après votre mémoire, l'éolien a quand même un certain intérêt touristique. Mais il y a une venue, dans la MRC de Matane, dans la région, d'un grand nombre d'éoliennes.

2455

Est-ce que vous pensez que ça va avoir un impact positif ou négatif sur le tourisme, est-ce que vous voyez toujours un impact positif même avec une augmentation importante?

Mme LYNDA LARRIVÉE:

2460

Écoutez, c'est difficile, je vous dirais, d'évaluer à ce stade-ci quel va être l'impact. Si on se réfère à certains projets dans la région de la France, où on a analysé, on a fait une étude d'impact sur le développement potentiel du milieu touristique depuis l'implantation de parcs éoliens, aux termes de cette étude-là, ce qu'on dit, c'est que c'est un facteur qui n'est ni incitatif ni répulsif, c'est-à-dire que les touristes continuent de visiter cette partie de la France en retenant les premières raisons pour lesquelles ils y allaient, dont entre autres le paysage, et bon.

2465

Alors écoutez, je peux difficilement m'avancer là-dessus, je dis encore une fois, que ce soit au niveau économique ou que ce soit au niveau du tourisme, on essaie de trouver un juste milieu et que, bien sûr, que la demande est là, mais pour nous, il faut que ça se fasse en respect avec le milieu parce que l'appât du gain, c'est une chose, mais il y a aussi à prendre en considération, du développement ça se fait à partir de la base, avec les gens qui habitent une région.

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Merci, madame.

2480

LYSE GIRARDIN

2485

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant madame Girardin et monsieur Jomphe. Madame Girardin. Bonsoir madame.

2490

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

2495

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du premier paragraphe)

2500

La prochaine étape du mémoire, on la trouve importante parce qu'on considère qu'on n'a pas le choix de réglementer le développement éolien, sinon on croit que la Gaspésie court à sa perte.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 4, début de "Il faut réglementer")

2505

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 4)

Et je vous fais part d'une situation, et puis ça pourrait être autant à Saint-Léandre, à Saint-Ulric, à Baie-des-Sables.

2510

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du deuxième paragraphe)

2515

Le prochain élément de notre mémoire, ce sont les préoccupations pour la santé, mais là je vais résumer. Oui?

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Girardin, comme j'ai dit à monsieur Ahier, le temps file très vite.

2520

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

Bon bien, je vais conclure.

2525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pensez-vous que vous pouvez, oui? C'est parfait.

2530 **PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

Je vas sauter par-dessus les préoccupations pour la santé parce que ça a été apporté par d'autres mémoires.

2535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous donne deux (2) minutes pour finir.

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

2540 C'est beau.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, "Constat")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du premier paragraphe)

2545 Bon, je vais aller à la conclusion

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernier paragraphe, "Nous avons...")

2550 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin de la première recommandation)**

Malgré le fait que je pense le ministre Gobeil a dit qu'il y aurait pas de moratoire, mais une fille s'essaie!

2555 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, deuxième recommandation)**

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

2560 J'ai vraiment terminé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, madame.

2565 Donc peut-être une première question sur la compensation visuelle que vous proposez. Est-ce que vous avez lu que ce genre de compensation se faisait ailleurs, que ce soit pour des éoliennes, pour des pylônes électriques, pour n'importe quel...

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

2570 Je dois avouer que non, je dois avouer que non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575 Donc c'est original.

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

2580 C'est très original, et puis je pense que ce dont on témoigne dans le mémoire, bon, le fameux un kilomètre (1 km) est basé sur notre expérience, et aussi, c'est qu'on se rend compte que les gens qui sont le plus dérangés par les éoliennes sont les gens – bon, comme moi, je reste sur un petit terrain, là, de deux cents par cinq cents (200 pi X 500 pi), OK, j'en vois quand même quarante-huit (48) autour de chez moi. Je veux dire, je suis affectée visuellement, OK.

2585 Ma voisine, elle en a plusieurs sur ses terres, je pense que ça l'affecte un petit peu visuellement et au niveau sonore, sauf qu'elle, c'est un choix, OK, c'est un choix qu'elle a fait d'avoir ces éoliennes-là, bon, elle a quand même certaines redevances du parc Le Nordais.

2590 Et on se rend compte que les gens qui sont beaucoup affectés, c'est les gens qui n'ont pas d'éolienne sur leur propriété. Me semble qu'il y a plus de monde. Et ça, nous autres en tout cas, on considère que, en tout cas, il y a une certaine injustice par rapport à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2595 Et ces redevance-là ou ces compensations financières là, ça devrait pas être donné avec les redevances municipales, c'est une hypothèse, c'est pas une position de commission.

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

2600 Je comprends pas, là, qu'est-ce que vous voulez dire?

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 Par exemple le paysage sur lequel s'installe toutes ces éoliennes, le paysage à l'intérieur d'une municipalité, le paysage qui est affecté, il se trouve à être affecté, c'est sûr, par des résidents mais aussi par les automobilistes, par d'autres personnes du village, est-ce que c'est pas des éléments qui pourraient être inclus plutôt que donnés aux citoyens, inclus dans les redevances municipales. Selon vous, là, c'est votre opinion.

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

2610

Bien, je sais pas. Je sais que présentement, à Saint-Léandre, l'arrangement avec Northland Power, c'est qu'il y a, je sais pas comment ça s'appelle, une redevance de visibilité de cinq cents dollars (500 \$) par éolienne par année, dans la mesure où il y a des projets qui sont présentés.

2615

Est-ce que c'est un peu ça que vous mentionnez?

PAR LE PRÉSIDENT:

2620

Par exemple, ou si ce genre de redevances là, c'est quelque chose que vous privilégiez par rapport aux redevances individuelles, ou si pour vous, c'est vraiment des compensations individuelles?

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

2625

Mon dieu, moi j'ai vraiment pas pensé à ça, je vas vous dire, l'argent je m'en fous, là, à la limite, là. C'est pas une question économique, c'est une question je pense plus d'équité envers les citoyens d'une municipalité.

2630

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, ça, c'est bien visible dans votre mémoire.

Monsieur Dériger.

2635

PAR LE COMMISSAIRE:

La question du code national, parlez-moi un peu plus du code, qu'est-ce que doit comprendre un code comme celui-là.

2640

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

2645

Là, vous me posez une question à mille piastres (1000 \$)! Bon moi, je vas vous avouer que j'ai pas vraiment réfléchi, mais là où j'en veux, c'est que présentement les municipalités, je vais donner des exemples un petit peu comment ça se passait, OK, bon, un code par exemple, ce serait de dire, au niveau provincial, on statue au niveau de la distance entre une éolienne et une habitation, OK; par exemple, on statue sur plein de choses que plein de monde ont mentionnées ce soir.

2650

Et moi je pense que le gouvernement aura pas le choix, parce que là, c'est rendu que c'est le "free for all". Moi, je ne conçois pas que Northland et Axor n'aient pas un certain lien

entre eux, bon, c'est sûr qu'ils sont des compétiteurs jusqu'à un certain point, mais qu'on n'ait pas – juste le fait qu'il y a pas moyen d'avoir une carte qui superpose le projet de Northland, le projet d'Axor et le projet Le Nordais qui existe déjà. Ça existe même pas.

2655

Et ça, ça devrait être quelque chose, pour moi c'est un prérequis pour que le simple citoyen puisse s'orienter un petit peu mieux par rapport à ce qui s'en vient, finalement.

PAR LE COMMISSAIRE:

2660

Et puis de faire ce cumul par exemple, de faire tout ce cumul de cartes ou d'éoliennes, est-ce que vous pensez pas que c'est pas plutôt le gouvernement qui devrait le faire ou les promoteurs eux-mêmes?

2665

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

Oui, bien oui, ça pourrait être le gouvernement, oui, oui, ça pourrait très bien être le gouvernement, j'ai pas pensé de qui ça relèverait, mais il faut que ça relève de quelqu'un. Ça a pas d'allure, là.

2670

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans le fond, qu'est-ce que vous cherchez, c'est d'avoir la connaissance maximale, si on veut, des différents dossiers qui se font, qu'il y ait des règles claires pour tout le monde, et égales pour tout le monde aussi, si je comprends bien.

2675

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

C'est ça.

2680

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc le code servirait à ça.

2685

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

Oui, et avoir le plus, autrement dit, quand le promoteur va voir un propriétaire de lots parce qu'il a le goût d'installer des éoliennes, ça, il y a personne qui le sait, ça se fait en catimini, OK, et moi – et puis il y en a, il y a des cultivateurs ou des propriétaires qui ont vraiment peu d'informations, qui sont pas trop conscientisés.

2690

Et on sait d'ailleurs qu'il y a des gens qui ont signé pour des futurs projets et qui, là, voudraient reculer, parce qu'ils se sont rendu compte qu'il y avait des clauses qu'ils avaient mal lues et tout ça.

2695 Je trouve qu'au niveau de la protection du citoyen, ça manque, en tout cas, ça manque beaucoup. À ce niveau-là, il faudrait que...

PAR LE COMMISSAIRE:

2700 Bien, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Merci madame, pour votre témoignage.

PAR Mme LYSE GIRARDIN:

Je m'excuse d'avoir été un petit peu longue.

2710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, ça va, c'est tout à fait correct. C'est mon rôle de tenir le temps.

2715

YVES BOULAY

PAR LE PRÉSIDENT:

2720 J'aimerais juste me permettre de rappeler monsieur Boulay, c'est possible, vous pouvez venir? Parce que j'avais une question pour vous tout à l'heure, puis j'ai oublié de la poser. Merci.

Vous nous avez dit dans votre témoignage introductif à la pétition qu'il existait un vidéo 3D. Vous avez vu ce vidéo-là?

2725

PAR M. YVES BOULAY:

2730 Non, on l'a pas vu parce qu'il a pas été possible de le voir. Il a été demandé lors des soirées publiques à Axor, mais pour des raisons considérées comme étant techniques par monsieur Gagnon, il n'a pas été possible de le voir.

Je sais par contre que monsieur Martin St-Gelais l'a vu, puis ce vidéo existe vraiment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

OK. Donc il existe un vidéo 3D qui permet de voir...

PAR M. YVES BOULAY:

2740 Sur trois cent soixante degrés (360°) la venue d'éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2745 À partir de points...

PAR M. YVES BOULAY:

2750 Si vous me permettez, on pourrait demander à monsieur St-Gelais qu'il nous explique un peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755 Non, ça va, c'était juste pour – la Commission va s'informer sur cette question. C'était juste pour savoir, donc c'est un document de Axor qui existe. Parfait, merci beaucoup.

2760 Donc il est dix heures (10 h), nous allons maintenant ajourner pour aujourd'hui. Je remercie tous les présentateurs d'aujourd'hui, vous avez été vraiment excellents dans le respect du temps et les échanges ont été très constructifs, le climat extrêmement serein.

2765 Je vous rappelle que nous revenons demain à dix-neuf heures (19 h) ici même pour la deuxième séance.

2770 J'en profite pour remercier tous les collaborateurs de la Commission qui sont ici autour de la table.

2775 Et dernier point, je vous rappelle également que si vous voulez faire des témoignages verbaux, demain, c'est possible, vous devez vous inscrire à la table, auprès de madame Poliquin.

2780 Donc je vous souhaite une bonne nuit et je vous revois ici même demain à dix-neuf heures (19 h), merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 JUIN 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2785 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

2780